

J E A N C H A R E S T ( d i r e c t i o n )  
M A R T I N E P O U L I N

LA FORMATION DE LA MAIN-  
D'ŒUVRE DANS UNE  
PERSPECTIVE DE  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

---

EXAMEN DU RÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES  
RESSOURCES DE SOUTIEN, DU PARTENARIAT ET DES  
ENTREPRISES DANS CINQ RÉGIONS DU QUÉBEC

**Extraits du rapport de recherche**

Cette recherche est financée par le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO) par le moyen du Programme de subvention à la recherche appliquée (PSRA) sur les conditions d'application de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.

École de relations industrielles  
Université de Montréal  
Mars 2007

---

## Remerciements

Nous voulons en premier lieu remercier les personnes des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des autres régions qui ont consacré quelques heures de leur temps précieux à nous accorder une entrevue, condition essentielle de la réalisation de cette recherche. Un merci particulier aux présidents des comités ACCORD de ces régions ainsi qu'aux professionnels du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et d'Emploi-Québec qui nous ont transmis les études et la liste des membres des comités.

Nous tenons également à remercier la Direction des politiques de développement régional du MDEIE qui a bien voulu nous conseiller dans la démarche, nous transmettre de l'information et nous ouvrir les portes auprès de la présidence des comités ACCORD.

Merci à Marjolaine Gendron pour son soutien technique constant ainsi qu'à Émilie Anctil, Mélanie Auger, Marie-Andrée Bédard, Marie-Claude Charron et Natacha Lortie pour leurs heures laborieuses effectuées à transcrire les entrevues.

Cette recherche n'aurait pas été rendue possible sans la contribution financière du programme de subvention à la recherche appliquée aux conditions d'application de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* de la Commission des partenaires du marché du travail.

La direction de cette recherche a été assumée par **Jean Charest** (Ph.D.), professeur agrégé à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal ([jean.charest@umontreal.ca](mailto:jean.charest@umontreal.ca)). Cette étude fait également l'objet d'une thèse de doctorat de **Martine Poulin** à cette même École.

**Avis : Le rapport de recherche complet est disponible. Il existe également une analyse de chacun des huit créneaux sélectionnés.**

*Les auteurs sont seuls responsables de l'analyse et des opinions émises dans ce document. Cette étude n'engage d'aucune façon ni les promoteurs du projet, ni l'organisme qui a subventionné la recherche.*

*Toute reproduction totale ou partielle du présent document est permise en autant qu'on en mentionne la source.*

## Résumé

Cette recherche vise à répondre à une préoccupation exprimée par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en novembre 2004 qui consistait à « ... *mieux comprendre comment les dimensions régionales déterminent la formation de la main-d'œuvre en emploi* ». Ces dimensions devaient faire appel à des aspects empruntés à la démographie, l'économie, la politique, l'éducation et la formation ainsi qu'aux acteurs régionaux et aux partenariats. Notre perspective est à l'effet qu'on ne peut considérer la formation de la main-d'œuvre comme un élément en soi, détaché du contexte dans lequel elle s'inscrit. Il faut adopter une approche heuristique plus ouverte, découvrir l'ensemble des dimensions qui composent le développement économique régional et comprendre la place de la formation de la main-d'œuvre à l'intérieur de ces composantes. Notre recherche s'intéresse donc aux composantes du développement économique visant l'emploi dans les régions moins favorisées, en l'occurrence, les régions périphériques du Québec.

De notre examen de la littérature sur les théories de développement économique régional, nous concluons que les deux principales approches dans le domaine, la Nouvelle économie géographique et l'approche institutionnaliste, sont pour la première, de peu d'utilités pour solutionner les problèmes des régions périphériques du Québec et pour la seconde, peu adaptée aux caractéristiques de ces régions. Dans cette recherche, nous avons conséquemment proposé un modèle exploratoire dans lequel sont examinées la prise en compte du marché interne du travail (comprenant les besoins des entreprises ainsi que de la main-d'œuvre), l'articulation des politiques publiques, la présence des ressources régionales de soutien et les relations de partenariat.

Notre méthodologie repose principalement sur des entretiens semi-dirigés effectués auprès de 94 personnes dont la plupart participent au développement de huit créneaux<sup>1</sup> d'excellence (projet ACCORD) représentant des secteurs importants de l'économie des cinq régions périphériques de notre étude<sup>2</sup>.

---


<sup>1</sup> Les créneaux d'excellence sélectionnés sont : Techno-mines souterraines, Systèmes de construction en bois, Valorisation de la tourbe et technologies agroenvironnementales, Ingénierie de procédés industriels miniers et métallurgiques, Éolien, Récrotourisme santé/nature, Transformation de l'aluminium, Ressources, sciences et technologies marines.

<sup>2</sup> Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les résultats démontrent que les régions périphériques n'ont effectivement pas les caractéristiques sur lesquelles les théories en matière de développement économique régional sont basées. Les préoccupations envers la main-d'œuvre ne sont essentiellement prises en compte qu'en regard des besoins des employeurs, ce qui laisse de côté tout un pan d'actions en regard des chômeurs, des clientèles plus à risque sur le marché du travail, de la qualité des emplois. L'articulation des politiques publiques se reflète particulièrement dans les difficultés de maintenir le cap sur les objectifs recherchés en raison des influences historiques, politiques, économiques et sociales qui s'exercent. Les ressources régionales de soutien sont un apport précieux en matière de développement économique mais elles sont aussi source d'influence dont on doit modérer les effets. Les relations de partenariat sont préférables à des décisions unilatérales mais elles ne sont pas garantes de succès en raison des relations de pouvoir qui se jouent et des conflits qui existent.

La formation de la main-d'œuvre s'inscrit largement dans cette dynamique. Dans le projet ACCORD, les actions proposées en matière de formation et de main-d'œuvre sont surtout axées sur la formation en institution. Nous constatons que celles-ci ne s'articulent que partiellement aux préoccupations exprimées par les employeurs à l'égard de pénuries de main-d'œuvre dans certains emplois, de l'insuffisance de relève dans certains secteurs et de la perte d'expertise que les PME encourent en faveur de la grande entreprise. Nous réalisons aussi que plusieurs actions reliées aux créneaux divergent des objectifs de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* puisqu'elles ne favorisent pas l'emploi de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité des travailleurs. Ces écarts par rapport à la loi ne sont pas étrangers au fait que les préoccupations envers la main-d'œuvre occupent une place secondaire, du moins dans le projet ACCORD. Quant aux relations de partenariat, elles ne peuvent à elles seules, assurer une réponse adéquate aux besoins de formation de la main-d'œuvre, notamment dans le contexte où celle-ci n'est pas représentée directement dans les structures du projet ACCORD ici étudié.

En conclusion, notre recherche propose de nouvelles avenues et pistes de recherche en regard du développement économique des régions périphériques. L'examen des complexes de main-d'œuvre, intégré dans les initiatives de développement économique régional, est l'une de ces pistes. Elle a entre autres, pour avantage de recentrer les actions dans le sens des objectifs de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.



## Table des matières

Introduction.....	1
1. Les disparités régionales de chômage.....	2
1.1. L'importance de l'emploi.....	3
1.2. Réduire le chômage.....	4
1.3. Efficacité des politiques du marché du travail.....	4
1.4. Causes du chômage.....	5
1.5. Développement économique régional.....	6
1.6. Question de recherche.....	7
2. Revue de la littérature.....	8
2.1 La Nouvelle Économie Géographique.....	9
Critiques.....	11
2.2 L'approche institutionnaliste.....	12
Critiques.....	14
2.3 Pertinence de ces approches pour notre étude.....	16
3. Notre démarche analytique.....	18
3.1 Cadre théorique.....	19
3.2 Méthodologie.....	21
4. Résultats.....	23
4.1 Prise en compte du marché interne du travail.....	24
Caractéristiques générales.....	24
Besoins des entreprises.....	26
Préoccupations en matière de main-d'œuvre.....	27
4.2 L'articulation des politiques publiques.....	29
Aspects historiques.....	29
Aspects sociaux.....	30
Aspects politiques.....	30
Aspects économiques.....	31
4.3 Ressources régionales de soutien.....	32
Multiplicité.....	33
Rôle dans le projet ACCORD.....	33
Relations de pouvoir.....	34
4.4 Relations de partenariat.....	34
Conflits intra-régionaux.....	35
Légitimité de la représentation.....	35
4.5 Autres aspects.....	36
Rôle de l'État.....	36
PME versus la grande entreprise.....	37
5. La formation de la main-d'œuvre.....	37
5.1 Prise en compte du marché interne du travail.....	37
Besoins des entreprises.....	37
Intérêts de la main-d'œuvre.....	40
5.2 Articulation des politiques publiques.....	40
5.3 Présence des ressources régionales de soutien.....	41
5.4 Relations de partenariat.....	42
Conclusion.....	43
Pistes de recherche.....	45
Bibliographie.....	47

## Introduction

En décembre 2004, nous proposons à la Commission des partenaires du marché du travail, une recherche portant sur l'examen du rôle des politiques publiques, du rôle des ressources de soutien (publiques et privées), du partenariat et des entreprises en regard de la formation de la main-d'œuvre. S'inscrivant dans une logique théorique qui lie le développement économique régional à celui de la main-d'œuvre, le projet visait plus spécifiquement à identifier les facteurs déterminants de la formation de la main-d'œuvre au sein de l'espace régional.

Notre intuition de départ était que le développement économique régional stimulé par des initiatives telles que le projet ACCORD au Québec, basé sur le modèle des « clusters » industriels, pouvait améliorer la situation de l'emploi dans ces régions. Selon le modèle de Porter (1998), la concentration des compétences, de savoirs, d'institutions pouvait accroître la capacité concurrentielle d'une région. Nous désirions savoir dans quelle mesure et dans quel contexte, la formation de la main-d'œuvre peut être contributive au développement économique régional. Toutefois, nous sommes vite venus à la conclusion qu'on ne pouvait considérer la formation de la main-d'œuvre comme un élément en soi, détaché du contexte dans lequel elle s'inscrit. Il faut adopter une stratégie heuristique plus ouverte, découvrir l'ensemble des dimensions qui composent le développement économique régional et comprendre la place de la formation de la main-d'œuvre à l'intérieur de ces composantes. C'est ce que nous proposons dans ce document qui résume la recherche effectuée au cours des deux dernières années et l'analyse des 94 entretiens administrés dans 5 régions périphériques du Québec, soit : les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans les sections qui suivent, nous présentons successivement : la problématique sur les disparités régionales de chômage, la revue de la littérature portant sur le développement économique régional, notre démarche analytique, un résumé des résultats de la recherche et plus particulièrement de notre analyse sur la formation de la main-d'œuvre, ainsi que la conclusion. Cette recherche est le fruit d'un travail d'envergure sur le plan théorique, méthodologique et empirique. Nous tenons ici en particulier à remercier la centaine de personnes qui ont participé à cette recherche, par le biais des entrevues ou autrement, et nous exprimons notre gratitude envers la Commission des partenaires du marché du travail pour nous avoir donné l'occasion de procéder à ce travail enrichissant. Nous

espérons que tous y trouveront une source de données et de réflexion également enrichissantes pour orienter les discussions et l'action en matière de main-d'œuvre et de développement économique régional. Le présent document est composé d'extraits du rapport de recherche. Il est soumis pour faciliter la discussion sur les principaux enjeux. Nous vous invitons fortement à référer au rapport de recherche pour de plus amples explications ainsi que des exemples et citations soutenant les propos énoncés. Par ailleurs, il existe une analyse des résultats de chacun des huit créneaux sélectionnés.

## 1. Les disparités régionales de chômage

Il existe d'importantes disparités régionales de chômage dans nombreux pays de l'OCDE (OCDE, 2005). Les disparités de chômage dans les régions se sont aggravées au cours des années 70 et 80 dans plusieurs pays industrialisés et elles ne se sont pas estompées depuis. L'écart entre les taux d'emploi maximum et minimum au niveau régional, excède souvent 10 points de pourcentage. Dans un pays, ce sont souvent les mêmes régions qui font mieux ou moins bien que la moyenne nationale et celles qui avaient les pires taux de chômage, sont aussi celles qui ont connu les moindres croissances de l'emploi (OCDE, 2005).

Depuis la deuxième moitié des années 1990, le Québec connaît une prospérité économique enviable. Cette performance s'est répercutée sur le marché du travail de façon remarquable, entraînant avec elle des niveaux jamais égalés des taux d'activité et d'emploi (Emploi-Québec, 2004). Toutes les régions du Québec ont pu bénéficier des retombées de cette croissance économique mais les disparités entre les régions existent et persistent.

Les régions périphériques du Québec, caractérisées par leur éloignement des grands centres et leur plus faible population, sont plus touchées que les autres par ces écarts. En 2004, entre les taux de chômage le plus élevé (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et le moins élevé (Capitale-Nationale), il existe un écart de 13,7 points de pourcentage; cet écart ne s'est pas résorbé depuis les dix dernières années. En 2004, 9 régions sur 16<sup>3</sup> détenaient un taux de chômage plus élevé que la moyenne du Québec, toutes les régions périphériques sont du nombre. Les régions qui connaissent un taux de chômage plus élevé que la moyenne en 2004 sont, à peu de choses près, les mêmes qu'en 1994.

---

<sup>3</sup> Dans l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont regroupées.

Si les tendances se maintiennent, les scénarios qui s'annoncent pour les années à venir, en termes démographiques, affecteront différemment les régions du Québec. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2004) prévoit un déclin des régions les plus éloignées. L'exode de la population plus que la baisse des naissances, est au cœur de l'explication des déficits démographiques des régions périphériques. Avec une scolarisation plus faible de leur main-d'œuvre, on se demande bien comment les régions périphériques du Québec pourront réussir à assurer leur développement économique pour les années à venir.

Les régions périphériques connaissent des problèmes de chômage et de revenus importants qui ne sont pas sans effet sur la capacité des citoyennes et citoyens de ces territoires de vivre décemment. Dans une publication récente, Fréchet et *alii* (2005) dénotent que les régions ressources du Québec sont les plus défavorisées matériellement. Entre 1996 et 2001, ces régions connaissent une détérioration importante de leur situation. Ces résultats concordent avec ceux du Ministère du Développement économique et régional et Recherche (MDERR, 2004) qui dénotait une accentuation des écarts entre les régions de 1995 à 2003.

### **1.1. L'importance de l'emploi**

Dans un monde idéal, chaque individu devrait avoir accès, sans discrimination, à un emploi qui les fasse vivre décemment ainsi que leur famille, qui corresponde à leur formation et à leur expérience, et permette de conserver son employabilité. Un emploi qui procure une sécurité adéquate lorsque survient une perte d'emploi, un accident ou une maladie, qui permet de se réaliser et de se constituer un patrimoine au fil des ans. Cet emploi devrait s'exécuter à un rythme et à des conditions qui ne nuisent pas à la santé et laisser suffisamment de temps de repos, pour récupérer et être avec ses proches. Cet emploi devrait aussi pouvoir s'exercer dans la région pour préserver les liens familiaux et les réseaux de sociabilité.

L'État a un rôle à jouer en matière de réduction des inégalités sociales. Une responsabilité importante lui incombe de faire en sorte que les régions les plus pauvres ou les moins favorisées, puissent se développer et faire vivre décemment leur population.



## 1.2. Réduire le chômage dans les pays industrialisés

En 1994, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont adopté une *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* afin de contrer le chômage élevé et persistant que l'on retrouvait dans de nombreux pays industrialisés (OCDE, 1994).

À l'époque de la *Stratégie*, l'on croyait que les raisons du chômage étaient surtout d'ordre structurel<sup>4</sup>. Pour réduire le chômage, en plus de créer un climat favorable à l'économie, il fallait donc viser la mobilité, l'adaptation de la main-d'œuvre, des mesures « souples » du marché du travail. On a donc par exemple réformé les programmes d'assurance-emploi afin qu'ils soient moins « généreux », obligé davantage les chômeurs et chômeuses à emprunter des parcours d'insertion professionnelle, procédé à des « ajustements » en matière de législation du travail et de réglementations afin de rendre le marché du travail plus « flexible » (OCDE, 2004). Au Canada, on a entre autres, procédé à des coupures importantes au niveau de l'accessibilité et des prestations liées au chômage (Charest et Trudeau, 2000).

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Québec, à l'instar des pays industrialisés et conformément à la *Stratégie de l'OCDE* (OCDE, 1994), s'est dirigé vers les politiques actives du marché du travail pour réduire le chômage. On suggérait ainsi que le problème du chômage au Québec soit essentiellement relié à la quantité et la qualité de l'offre de travail.

Les disparités régionales de chômage sont aussi perçues comme ayant des origines structurelles (OCDE, 2005 : 86). Dans cette optique, pour réduire les disparités entre les régions, il faudrait favoriser la mobilité des travailleuses et travailleurs, par exemple, en obligeant les chômeurs à accepter un emploi dans une région différente de son lieu de résidence. On devrait supprimer les obstacles à la demande de main-d'œuvre, entre autres, en réduisant les salaires (OCDE, 2005 : 86).

## 1.3. Efficacité des politiques du marché du travail

Après une décennie de mise en œuvre de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, le taux de chômage est demeuré élevé dans la majorité des pays industrialisés. Selon l'OCDE, le taux de chômage devrait rester, dans de nombreux pays, plus élevé qu'il ne l'était dans les années 1970 et

---

<sup>4</sup> Osberg et Lin (2000 : résumé) définissent le chômage structurel comme étant une « ...situation dans laquelle les travailleurs ne peuvent occuper les postes disponibles parce qu'ils n'ont pas les compétences voulues, n'habitent pas là où les postes sont offerts ou ne sont pas prêts à travailler au salaire offert sur le marché ».

1980 (OCDE, 2004 : 11). De plus, les études qui ont tenté d'évaluer le « succès » des politiques actives<sup>5</sup> du marché du travail arrivent à des résultats mitigés (Martin, 2000).

On commence à se demander si les diktats de cette *Stratégie* n'ont pas contribué à la montée des écarts de richesse (OCDE, 2003 : 42), à la précarité et au sentiment d'insécurité des emplois (OIT, 2004 : 70-71). Dans son éditorial de 2004 « Réévaluer la stratégie de l'OCDE pour l'emploi », l'OCDE reconnaissait qu'il faille créer des emplois « plus nombreux et meilleurs » (OCDE, 2004 : 12).

#### 1.4. Causes du chômage

Pour Martin (2000), les politiques du marché du travail ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes du chômage; la demande de travail importe. Selon Picot & Heisz (2000), la croissance du taux de chômage au Canada des années 1980 n'est pas liée à des facteurs structurels, elle s'explique essentiellement par le fait que les entreprises n'ont pas créé autant d'emplois qu'auparavant.

Selon l'OCDE (2005), les disparités régionales de chômage ne sont pas liées à des facteurs démographiques ou structurels. Par exemple, l'âge, les taux d'activité, les différences de niveaux moyens d'éducation entre les régions ne joueraient qu'un rôle très minime dans l'explication des disparités régionales. La spécialisation sectorielle des régions explique en partie ce phénomène. La croissance économique ne se répercute pas équitablement entre les régions, elle a des effets plus prononcés dans certains secteurs. Cette situation avantage certaines régions au détriment des autres. En conséquence, « les politiques macro-économiques et structurelles générales visant à améliorer globalement la demande et l'offre » ont peu d'influence sur le succès des régions lorsque les problèmes d'emploi ont une « dimension locale spécifique ». Les « politiques tenant compte de la dimension régionale » seraient plus appropriées (OCDE, 2005 : 83).

Dans notre étude, nous avons examiné si les disparités régionales au Québec étaient liées au profil démographique des régions ainsi qu'à leur composition industrielle. Mais les données disponibles à cet effet nous indiquent qu'il s'agirait là d'une fausse piste. Ni la présence de jeunes, ni la scolarisation ou la plus forte présence du secteur manufacturier n'expliquent ces disparités. Nous avons également vérifié l'hypothèse du chômage structurel et des pénuries de main-d'œuvre pour expliquer ces écarts. Mais là également, les données ne nous démontrent pas de problèmes

---

<sup>5</sup> Les politiques actives du marché du travail se différencient des politiques dites « passives » en ce sens que les premières visent l'intégration en emploi par une participation à des mesures structurantes pour les individus alors que pour les secondes, il s'agit de politiques de soutien de revenu sans exigences de conditions de la part des bénéficiaires.

importants. Les postes vacants de longue durée qui auraient indiqué la présence de chômage structurel, ne représentent qu'une faible proportion du chômage actuel, de 4 à 6% tout au plus, soit à peu près 0,5 point de pourcentage pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2003. Les résultats sont identiques que l'on demeure dans la « grande région de Montréal », les régions « ressources » ou les régions « centrales ». Les disparités de chômage au Québec s'expliquent essentiellement par les différences dans la demande de travail. Il y a plus de chômage dans certaines régions, parce qu'il y a relativement moins d'emplois. Les problèmes de chômage au Québec ont donc une spécificité bien locale. Seules des solutions qui visent à hausser la demande du travail, adaptées aux besoins spécifiques des régions, pourraient éventuellement corriger le tir.

### 1.5. Développement économique régional

Depuis la fin des années 1980, devant la persistance du chômage et de l'inefficacité des interventions gouvernementales « vers le bas » (*top-down politics*), on se demande si les initiatives publiques en matière de développement économique régional ne seraient pas plus appropriées. On porte effectivement un intérêt grandissant envers le développement économique endogène<sup>6</sup>. Les gouvernements et organisations internationales (OCDE, OIT) intensifient leurs interventions en région afin de soutenir le développement de *clusters* industriels. Ce regain d'intérêt envers le développement régional, n'est pas étranger à la popularité des « régions qui gagnent »<sup>7</sup> dans la littérature, comme par exemple, la Silicon Valley et la Route 128 (Saxenian, 2000, traduit de 1994), la région italienne d'Émilie-Romagne dénommée Troisième Italie par Bagnasco (1977) (Piore et Sabel, 1989, traduit de 1984), l'industrie du film à Los Angeles (Christopherson et Storper, 1986), l'Orange Country (Scott et Paul, 1990). Ces succès donnent l'impression qu'il est possible, pour n'importe quel pays, région ou communauté, de prospérer malgré la globalisation des marchés.

Plusieurs théories ou modèles ont été proposés pour expliquer l'émergence de ces régions dont le dynamisme interne a fait l'envie de plusieurs. Les théories et modèles qui s'intéressent au développement économique local ou régional, répondent de plusieurs appellations : districts industriels, systèmes productifs locaux, *clusters*, milieux innovateurs, économies d'agglomération, régions apprenantes, modèles d'innovation territoriale, etc. Le plus populaire concept demeure celui

---

<sup>6</sup> La théorie de la croissance endogène (Romer, 1986, 1990; Lucas, 1988) attribue aux régions, la capacité de stimuler leur propre croissance économique, notamment par les innovations, les nouvelles technologies. Dans ce cadre, l'investissement en capital humain ainsi que la diffusion des connaissances sont d'importance.

<sup>7</sup> Référence au livre de Benko et Lipietz (dir.) 1992 intitulé *Les régions qui gagnent*.

des *clusters* dont la paternité revient à Michael Porter (1990) et dont l'OCDE (1999, 2001b) en a fait l'un de ses principaux outils de croissance économique.

Aujourd'hui, le terme *clusters* est servi à toutes les sauces et peut correspondre à n'importe quelle forme de développement ou de regroupement localisé d'entreprises<sup>8</sup>. Les *clusters* (et ses formes multiples) sont aujourd'hui implantés dans plusieurs secteurs d'activités et pour différents objectifs tels que pour promouvoir les nouvelles technologies (Rosenfeld, 2001). La popularité des *clusters* est encore bien réelle. Cependant, on connaît moins bien quels sont les éléments qui soutiennent ces théories ou modèles et comment ils sont en mesure de résoudre les problèmes d'emploi, en particulier dans un contexte tel que celui des régions périphériques du Québec.

Depuis le début des années 1990, le Québec décentralise, déconcentre ses services publics et régionalise. De nouvelles politiques, stratégies et programmes ont fait leur apparition pour stimuler le développement économique des régions au Québec dont l'un d'entre eux, le programme ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), est basé sur le modèle des *clusters*. Plusieurs mesures visent directement les régions « ressources ». Les acteurs locaux et régionaux se voient confier de nouvelles responsabilités notamment en matière de développement économique. Le partenariat qui se veut l'empreinte du modèle québécois, est renforcé et les élus régionaux sont devenus récemment, l'acteur clé. D'importantes structures de soutien aux régions sont déployées et l'on se soucie de faire en sorte que les politiques du marché du travail soient bien arrimées avec celles du développement économique. Le Québec a manifestement pris le pari du développement économique régional.

## 1.6. Question de recherche

Dans le contexte où les problèmes d'emploi des régions périphériques du Québec sont essentiellement liés à l'insuffisance de travail et ont une dimension locale (ou régionale) spécifique, les politiques d'emploi qui visent globalement à adapter la main-d'œuvre aux besoins des entreprises ou à flexibiliser le marché du travail, risquent d'avoir peu d'impacts sur les écarts de chômage. Les politiques publiques qui stimulent la croissance économique ou la productivité des entreprises ont aussi peu de chances d'améliorer la situation relative des régions périphériques. Au contraire, elles risquent même d'aggraver leur cas si ces hausses de productivité se traduisent par des mises à pied : « Il faut aujourd'hui trois fois moins d'employés pour produire une tonne d'aluminium qu'il y a vingt

---

<sup>8</sup> Le terme *clusters* est le plus connu et utilisé. Dans ce texte, à moins d'une référence à un auteur ou une école de pensée, il est employé de façon générique.

ans » (Polèse, 2005 : 11). Les initiatives de développement économique régional semblent donc plus appropriées.

Cependant, les initiatives de développement économique régional n'amélioreront pas la situation des régions périphériques du Québec, si elles se traduisent pas par des emplois peu rémunérés, de court terme et sans protection sociale. Nous croyons qu'il est faux de prétendre que le développement économique peut permettre, sans conditions, de générer des emplois de qualité. Dans notre étude, nous avons constaté que la création d'emplois n'était pas synonyme de qualité des emplois. Par exemple, au Québec, de 1997 à 2004, l'emploi temporaire a évolué de façon très différente d'une région à l'autre et ce, que ces régions aient mieux ou moins bien performé au chapitre de l'emploi. Certaines régions ayant connu des croissances de l'emploi supérieures à la moyenne québécoise, n'ont pas connu une réduction relative des emplois temporaires. Notre étude pose donc la question suivante : Quelles sont les composantes du développement économique régional visant l'emploi dans les régions moins favorisées?

## 2. Revue de la littérature

Peu de chercheurs ont tenté de cerner les approches ou courants de pensée en matière de développement économique régional. Cette situation s'explique peut-être par la présence de deux «grandes» approches qui sont opposées l'une de l'autre et ont fait l'objet de débats houleux au cours des années (ex. *Antipode*, 2001). Plummer et Taylor (2001) qualifient simplement ces deux grandes approches par l'approche «hard», les théories ou modèles qui font appel aux modèles mathématiques des économistes, et l'approche «soft» qui fait appel aux modèles qualitatifs associés davantage aux géographes. On peut également concevoir ces deux grandes approches, à l'exemple de Barnes (2003), comme deux schèmes de pensée différents : l'internalisme, la croyance qu'il existe des forces puissantes, universelles, autonomes qui expliquent les phénomènes observés en dehors de toute considération historique ou géographique (l'approche *hard*) et l'externalisme, la croyance que le contexte local est déterminé par plusieurs composantes qui évoluent dans le temps et l'espace (l'approche *soft*) (: 70).

L'approche «hard» fait référence à l'approche néoclassique, prévalente dans le domaine de l'économie géographique et connue sous le nom d'«analyse spatiale» (*spatial analysis*), ensuite, de «science régionale» (*regional science*) et plus récemment, de «nouvelle économie géographique» (*new*

*economic geography*). De notre revue de la littérature, nous sommes d'avis que l'ensemble des écrits récents sous cette dernière appellation, appartiennent à une seule et unique approche.

En ce qui concerne l'approche « soft », référant à des études plus qualitatives, Martin (2003) et Amin (2003) incluent l'ensemble de ces études dans l'approche institutionnaliste ou « néo-institutionnaliste ». Moulaert et Sekia (2003), dans leur revue critique des modèles territoriaux d'innovation, semblent aussi inclure l'ensemble des modèles et théories contemporains sous l'approche institutionnaliste. Cependant, il n'y a pas unanimité des chercheurs sur le fait que l'ensemble des théories ou modèles à caractère plus « qualitatif », font partie d'une seule et même approche. La Nouvelle économie géographique et l'approche plus institutionnaliste demeurent les deux principales approches dans le domaine (Cumbers et *alii*, 2003; Dunford, 2003; Scott, 2004; Overman, 2004).

## 2.1 La Nouvelle économie géographique

La Nouvelle économie géographique cherche à comprendre pourquoi, en la présence d'avantages comparatifs équivalents, les entreprises se concentrent dans certaines régions alors que d'autres restent sous-développées : « Why and when does manufacturing become concentrated in a few regions, leaving others relatively undeveloped ? » (Krugman, 1991 : 484). Pour Krugman, la concentration industrielle régionale ainsi que la formation de « centres » et de « périphéries » au niveau régional s'expliquent par l'interaction entre les économies d'échelle externes et les coûts de transport.

Résumé bien simplement, les entreprises ont avantage à se localiser là où il existe une large demande pour leurs produits et là où elles peuvent minimiser leurs coûts de transport. En ce sens, les régions centres ont un net avantage sur les régions périphériques. Les entreprises des régions centres bénéficient à la fois d'un large marché pour l'embauche de leur main-d'œuvre, la vente de leurs produits (*home-market effects*) et pour leur approvisionnement. Les entreprises spécialisées et qui sont plus sujettes à des variations dans leur production de biens ou de services, ont intérêt à s'établir dans de grandes agglomérations qui leur offrent plus de « flexibilité » dans l'offre de main-d'œuvre spécialisée. Les régions centres sont également plus à même d'attirer davantage de population en raison des meilleures possibilités d'emploi et de la variété des biens de consommation. Les travailleuses et travailleurs spécialisés dont l'investissement en capital humain est important, seront plus enclins à s'installer dans les grands centres pour améliorer leurs chances d'emploi.

Dans les régions périphériques, les biens de consommation sont vendus à un prix plus élevé que dans les régions centres, en raison des coûts de transport. La main-d'œuvre (en acteur rationnel) a donc intérêt à migrer vers les régions centres pour bénéficier de plus de biens et services pour le prix payé (augmentation de sa fonction d'utilité). L'augmentation de l'offre de travail crée une pression à la baisse sur les salaires nominaux et une plus grande mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de la région centre. Cette situation attire d'autres entreprises dans le même secteur, créant ce que Krugman appelle une causalité circulaire (*circular causation*) : « manufactures production will tend to concentrate where there is a large market, but the market will be large where manufactures production is concentrated » (Krugman, 1991 : 486).

La structure géographique d'une économie est donc le résultat de tensions entre les « forces centrifuges » (qui attirent les activités économiques ensemble) et les « forces centripètes » (qui les éloignent). La résultante de ces forces dépend de « micro décisions » reliées aux rendements croissants des entreprises (compétition imparfaite), aux coûts de transport et à la mobilité des facteurs de production et des consommateurs.

L'histoire (*initial conditions*) joue dans l'explication des décisions de localisation des entreprises (et de la population) mais Krugman ne cherche pas à l'expliquer. Au contraire, ses modèles sont construits à partir d'une situation donnée mais il est possible que cette situation évolue dans le temps. Par exemple, lorsque la différence dans les coûts de transport est trop faible pour justifier un mouvement de la population, la situation d'une région par rapport à une autre peut s'inverser (Krugman, 1991 : 487). Cependant, lorsque les entreprises commencent à s'établir dans une région, il se produit une sorte de « lock-in » qui fait en sorte que la concentration spatiale s'accroît. Les productions qui exigent moins d'investissements en capital, disposent de plus de choix de localisation et de la possibilité de se concentrer spatialement dans certains créneaux ou niches.

La Nouvelle économie géographique a d'importantes influences dans le domaine des politiques de développement économique, pour offrir une explication aux phénomènes de concentration spatiale que l'on observe dans ce contexte de globalisation des marchés. Alors que la théorie néoclassique prévoyait une convergence dans la croissance économique des pays, ces modèles permettent d'expliquer pourquoi, on assiste plutôt à plus de disparités régionales. Ils permettent de donner un sens à la multiplication de nouveaux espaces économiques dans le monde et à la spécialisation de certains secteurs d'activités entre les pays riches et les pays pauvres, pourquoi, entre

autres, l'industrie manufacturière a convergé vers la Chine alors que les secteurs de la haute technologie sont demeurés (pour l'instant) dans les pays industrialisés.

La Nouvelle économie géographique place la « région » au cœur du développement économique; la croissance économique ou la productivité per capita étant essentiellement concentrée dans les agglomérations. Il appert aussi que les grandes agglomérations et les mégapoles sont aussi celles qui ont connu les plus fortes croissances de population et de productivité (Scott et Storper, 2003), ce qui amène à penser, qu'il faut stimuler le développement économique des régions centres en priorité, pour favoriser la croissance économique d'un pays. Cette approche est au cœur du débat qui existe notamment au Québec, entre les régions centres et périphériques.

### ***Critiques***

L'approche de la Nouvelle économie géographique est basée sur des modèles économétriques qui simulent des situations hypothétiques, exprimées sous forme d'équations mathématiques, qui résultent en diverses concentrations spatiales (situations d'équilibre), dépendamment des forces centrifuges et centripètes soumises en observation.

Il n'est pas alors étonnant qu'une approche aussi abstraite, pour expliquer le développement économique régional, ait soulevé tant de polémiques autour d'elle de la part des géographes, surtout quand elle bénéficie de subventions de recherche importantes, de revues scientifiques ainsi que d'une écoute attentive de la part de la Banque Mondiale (Martin, 1999).

Les géographes économistes ont effectivement très mal accueilli les travaux de Krugman (Neary, 2001). Ils reprocheront à celui-ci d'avoir totalement ignoré des décennies de travaux sur le développement régional, de qualifier sa théorie de « nouvelle » alors qu'elle est construite sur la base d'emprunts et considérée pour eux, aujourd'hui dépassée (ou « old hat ») : « It's obvious, it's wrong, and anyways they said it years ago » (phrase célèbre pour qualifier l'apport théorique de Krugman, issu du titre d'un article de Isserman, 1996).

L'article de Ron Martin publié en 1999, dans la revue *Cambridge Journal of Economics*, exprime l'opinion la plus commune (et la plus citée) à l'endroit des travaux de Krugman et *alii.* De façon plus globale, Martin (1999) reproche à l'endroit de la Nouvelle économie géographique (qu'il ne considère pas nouvelle, il va de soi), trois principaux éléments : son approche mathématique, son manque de réalisme et sa considération étroite de la théorie (*myopic view of theory*).



## 2.2 L'approche institutionnaliste

Vers la fin des années 1970 et le début des années 1980, plusieurs groupes de chercheurs s'intéresseront particulièrement aux industries post-fordistes caractérisées par un haut niveau d'agglomération spatiale, de fortes interrelations entre les entreprises, un degré important d'innovation et de croissance (Scott, 2000). Parmi les groupes les plus connus, on relève :

- L'*école italienne* de l'Université de Florence (Becattini, 1992) qui reprend le concept des districts industriels de Marshall et examinera la résurgence des petites entreprises manufacturières au Centre et Nord-Est de l'Italie;
- L'*école californienne* (Scott, 1986, 1988, Storper et Walker, 1989) qui étudiera des modèles spécifiques de production flexible en Californie du Sud comme l'industrie du film à Los Angeles et le secteur de haute technologie d'Orange Country;
- Le *Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs* (GREMI) situé à Paris qui a porté ses recherches sur la Silicon Valley, la Cité Scientifique au sud de Paris et la Troisième Italie (Aydalot, 1986; Maillat et Perrin (dir.), 1992);
- Les inventeurs du concept de la *spécialisation flexible* (Piore et Sabel, 1989, traduit de 1984) qui ont étudié aussi la Troisième Italie;
- L'*école régulationniste française* (Boyer, 1986; Leborgne et Lipietz, 1988) examinera, entre autres, le phénomène des mégapoles tels que l'Île-de-France.

Au fil des années, ces écoles de pensée tenteront d'imposer leurs propres théories, modèles et concepts. Plus récemment, des chercheurs tels que Porter (1990) sur les *clusters*, Asheim (1996) sur les régions apprenantes, Braczyk et *alii* (2004) sur les systèmes régionaux d'innovation proposeront aussi de nouvelles théories ou modèles qui connaîtront un certain succès.

Depuis la dernière décennie, les théories de développement régional se décrivent en termes de règles, de conventions, d'institutions de régulation sociale, de culture, etc. (Scott, 2000). Ron Martin (2003) est celui qui, à notre avis, a décrit le mieux le « tournant » institutionnaliste au sein de la géographie économique au début des années 1990 : l'idée ou la croyance que le développement économique régional ne peut se comprendre qu'à travers ses institutions sociales.

Pour Martin (2003), l'approche institutionnaliste en géographie économique s'est inspirée des concepts et construits théoriques qui existent dans d'autres disciplines, principalement en économie, en sociologie et en histoire mais elle a également cherché à se distinguer de celles-ci. C'est ainsi que

bien qu'elle souscrit à l'idée que les agglomérations spatiales ont un impact sur la compétitivité des entreprises, notamment parce qu'elles permettent une meilleure information, les chercheurs en géographie économique ne partagent pas le point de vue des économistes « néo-institutionnalistes » qui n'ont pas abandonné les fondements de l'approche néoclassique et considèrent les institutions comme un facteur de réduction des coûts de transaction et une contrainte dans les choix des individus (North, 1990). Ils sont beaucoup plus près des concepts de la sociologie tels que celui d'*embeddedness* (Granovetter, 1985) (traduit par encastrement ou ancrage) qui attribue un rôle important aux questions de relations interpersonnelles (*face-to-face contacts*), de réseaux, de confiance, de coopération dans la diffusion de la connaissance mais aussi, dans les déterminants de la compétitivité. De même, comme les historiens ou ceux qui se réclament de l'approche « évolutionniste », ils s'intéresseront aux institutions économiques, sociales et politiques, leur origine et leur évolution au fil du temps, de quelle façon celles-ci façonnent l'économie ainsi qu'aux concepts d'« hystérèse » et de « lock-in » qui tentent d'expliquer les changements (ou le non-changement) dans l'économie par les structures institutionnelles en place.

Ainsi, pour les géographes économistes de l'approche institutionnaliste, l'économie n'est pas qu'un marché où les individus maximisent leur utilité, comme nous l'avons vu dans l'approche de la Nouvelle économie géographique. L'économie est un construit social régi par des règles, des procédures, des conventions. En conséquence, les relations interpersonnelles, les questions de confiance et de coopération sont d'importance pour le fonctionnement de l'économie (Granovetter, 1985; Storper et Venables, 2004) et peuvent expliquer pourquoi certaines régions réussissent mieux que d'autres ou sont plus compétitives.

Pour Ash Amin (2003), l'approche institutionnaliste en économie géographique se traduit par une préférence à des actions politiques qui solidifient les réseaux (ou les relations interpersonnelles) par rapport à celles qui s'intéressent aux besoins individuels, qui favorisent la négociation, la participation, qui mobilisent une pluralité d'acteurs, qui font appel à de nouvelles formes de gouvernance au niveau local et dont les solutions tiennent compte du contexte spécifique des régions auxquelles elles s'adressent (culture) ainsi que de leur histoire (*path-dependence*) (: 368).

## ***Critiques***

Dans la littérature, il y a peu d'auteurs qui se sont aventurés à effectuer une synthèse de la multitude de théories ou modèles<sup>9</sup> plus « qualitatifs » qui se rapportent au développement économique régional. Au fil des années, les théories ou modèles qui portent sur le développement économique régional ainsi que les écoles qui y sont affiliées, semblent « converger ». Plusieurs ont des points en commun, à telle enseigne, qu'il est parfois extrêmement difficile de pouvoir distinguer ce qui caractérise l'un et l'autre.

Pour Martin (2003) et Moulaert et Sekia (2003), l'approche institutionnaliste est encore à ses balbutiements, ce qui pourrait expliquer qu'il n'y a pas unanimité sur le sens ou la compréhension commune de ses concepts. Les institutions sont souvent décrites en des termes flous tels que « réseau », « capital social » (Markusen, 1999; Plummer et Taylor, 2003; Peck, 2005).

Les problèmes liés à la clarté mais aussi au choix des concepts ne sont cependant pas sans conséquences sur la possibilité de vérifier, de façon empirique, les cadres théoriques de l'approche institutionnaliste. Par exemple, dans les régions apprenantes, l'un des rôles du gouvernement est de stimuler la culture d'entreprise au niveau local mais cette notion de culture locale est quasi impossible à vérifier : « It is, at once, everything and nothing » (Bowman, 2001 : 318).

L'un des principaux problèmes en ce qui concerne la solidité du cadre théorique, c'est l'impossibilité de tracer des limites claires sur l'existence d'un type d'agglomération observé. Il est pratiquement impossible de répondre à cette question : sur la base de quels facteurs et jusqu'à quel degré de « développement », reconnaît-on un milieu innovateur, un district industriel, un nouvel espace industriel, un système régional d'innovation « performant » ou une région apprenante : « How do I know it when I see it ? » (Markusen, 1999 : 870)

Le danger de l'ambiguïté des concepts et de la faiblesse du cadre théorique réside dans le choix des politiques publiques qui ne sont pas optimales pour une région. Rosenfeld (2001) dénote par exemple, qu'il n'a pas d'idées claires comment stimuler et accélérer l'apprentissage. Il en ressort que les politiques à ce sujet tendent à promouvoir l'apprentissage institutionnel, pas la connaissance tacite ou apprise par d'autres moyens (: 5). Plummer et Taylor (2003) font remarquer que ces théories identifient un nombre important de processus ou de concepts à considérer pour le développement économique mais n'accordent aucune priorité à ceux-ci.

---

<sup>9</sup> Dans la littérature, il y a une certaine confusion entre ce qui est une théorie et un modèle.

Peu d'études ont été produites sur l'efficacité des interventions gouvernementales pour le développement des régions (Levine, 2001). Pour certains auteurs, le développement économique d'une région est lié à son histoire, aux ressources, à ses acteurs, à sa culture, en conséquence, les études de cas sont impossibles à recopier (Reese et Rosenfeld, 2001; Markusen, 2000). On reproche notamment aux études empiriques d'être basées sur des évidences anecdotiques ou des « self-selected case studies » (Markusen, 1999). Plusieurs déplorent l'absence d'analyse comparative et « the practice of picking winners » (Feser et Luger, 2002) ou encore, ce qu'on appelle « The Silicon Valley syndrome », la « manie » de vouloir copier ou de voler les idées de ceux qui réussissent (Plummer et Taylor, 2003 : 633).

Les études se sont intéressées presque exclusivement à des agglomérations de grande taille, très performantes. Silicon Valley, la Troisième Italie, Los Angeles, Paris, New York, etc. comprennent des centaines d'entreprises, un bassin gigantesque de main-d'œuvre. Les théories apportent peu de solutions pour les régions de petite taille ou celles qui n'ont pas ce type de développement. Il est loin d'être évident qu'elles puissent s'adapter à ces régions (Peters, 2005).

Les études sur le développement économique régional ont surtout porté sur les « régions qui gagnent » (Tichy, 1998; Martin et Sunley, 2000). *Et les régions qui perdent ?*, pour reprendre le titre des actes du colloque de l'ACFAS en 1994 (Côté et *alii*, 1995). Selon Scott (2000), seulement un petit nombre de géographes ont porté un intérêt sur les régions sous-développées (surtout dans les années 1980), les chercheurs commenceraient à peine à penser à des approches stratégiques alternatives au développement de zones moins favorisées (*backward areas*).

Selon Morgan (2004), plusieurs régions n'ont tout simplement pas les conditions de départ pour répondre aux critères des « modèles d'innovation territoriale » : «...because of low density, peripherality, lack of dynamic, innovative firms and institutions and being simply knowledge and information poor » (: 15). D'autres types d'interventions gouvernementales peuvent être plus appropriés que la constitution de *clusters*. Des approches diverses sont peut-être nécessaires pour des caractéristiques régionales différentes (Héraud, 2003).

Finalement, certains auteurs que l'on identifie au courant d'économie politique, reprochent aux institutionnalistes de ne pas se préoccuper suffisamment des inégalités sociales, de considérer les régions comme des entités autonomes et de faire fi des relations de pouvoir à différents niveaux. Ce sont les entreprises qui concurrencent, qui innovent, pas les régions ou les pays, dans ce sens, le concept des « régions apprenantes » serait incorrect (Krugman, 1996; Lovering 2001). Pour

comprendre les « nouveaux districts industriels », il faut notamment observer les liens entre les différents paliers gouvernementaux, les liens inter-régionaux ainsi que ceux avec l'extérieur (Markusen, 2000). Markusen (2000) a d'ailleurs démontré l'importance d'examiner les liens entre les acteurs et les institutions sur différents paliers administratifs, notamment en ce qui a trait à la formation de la main-d'œuvre et à l'emploi. Selon Cumbers et *alii* (2003), les relations de pouvoir entre les acteurs régionaux et les institutions de l'État, à différents paliers, doivent être entre autres, observées. Il est également important de vérifier quels acteurs ou groupes d'élites jouent un rôle clé dans ces formes de développement économique régional, les relations de domination entre les entreprises, en particulier, l'influence des grandes entreprises (Taylor et Thrift, 1982). Certains reprochent notamment aux nouvelles tendances des “pactes territoriaux” de créer présentement une sorte d'élites régionales dans les initiatives de développement économique où les autres acteurs de la société, parmi les moins favorisés, n'ont pas leur place (Rossi, 2004 : 472).

Dans les théories de développement économique, il semble y avoir un certain consensus à l'effet que la main-d'œuvre et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée constituent l'un des plus grands avantages de la localisation des entreprises (Rosenfeld, 2001; Markusen, 2004). Dans la littérature sur le développement économique régional, on s'est cependant peu préoccupés de la main-d'œuvre (Ternaux, 2003; Chapple et *alii*, 2004 : 48; Koo, 2004). Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les problèmes liés à l'emploi, notamment ceux liés à la création et la qualité d'emplois ainsi que l'équité, ont été également occultés.

### **2.3 Pertinence de ces approches pour notre étude**

Dans l'approche de la Nouvelle économie géographique, les régions moins favorisées ont bien peu d'avenir à moins d'être en mesure, si elles le peuvent vraiment, de travailler sur les paramètres qui renverseraient la situation en leur faveur par rapport aux régions centres. Pour reprendre les concepts, il faudrait faire en sorte que les forces centrifuges soient supérieures aux forces centripètes : diminuer les coûts de transport ou les coûts de transaction, notamment en réduisant les salaires, etc. Dans ce sens, il s'agirait, en quelque sorte, de « flexibiliser » davantage le marché du travail, ce qui irait à l'encontre de l'objectif principal sur lequel doit reposer le développement économique régional tel que posé par certains organismes (ex : OIT), c'est-à-dire l'accès à un travail décent.

L'approche de la Nouvelle économie géographique ne peut, à notre avis, être utile pour résoudre les problèmes d'emploi. Elle n'a, pour ainsi dire, aucune préoccupation en matière de chômage ou de qualité des emplois, ou d'équité. Dans les modèles de Krugman (Fujita et *alii*, 2001), la main-d'œuvre est considérée uniquement comme un facteur de production.

L'approche institutionnaliste, à l'opposé de la Nouvelle économie géographique, mise sur le potentiel des régions pour le développement économique. Ses théories reposent sur l'idée que le développement économique régional ou local peut être dynamisé malgré cette ère de globalisation des marchés qui accorde pourtant aux territoires, de moins en moins d'importance. Au contraire, ce « nouveau régionalisme » accorde plusieurs avantages aux agglomérations et aux relations interpersonnelles qu'elles suscitent : plus d'information, plus de connaissance et d'apprentissage, plus de développement technologique et d'innovation, plus de compétitivité, plus de productivité, donc plus de croissance économique. Dans cette perspective, toutes les régions peuvent gagner, ne serait-ce qu'il faille réveiller moindrement cette vitalité collective qui sommeille : renforcer les réseaux, solidifier les structures d'information et technologiques, prévoir des institutions de recherche et de formation, travailler sur la culture d'entreprise, etc.

Nous devons cependant conclure, à la lumière des critiques que nous avons relevées, que ces théories ont peu de chances de résoudre les problèmes d'emploi dans les régions moins favorisées, en particulier celles qui sont à faible population et éloignées des grands centres. Qu'elles s'appellent milieux innovateurs, système régional d'innovation, *clusters* de Porter ou régions apprenantes, par exemple, dans les régions périphériques du Québec, il est assez improbable qu'il puisse exister des formes de développement économique régional qui aient les caractéristiques des villes ou agglomérations sur lesquelles ces théories ou modèles sont basés. Selon Joyal (2002 : 51), les *clusters* ou systèmes productifs locaux au Québec (au sens que les français donnent) n'existent pas. Shearmur et Polèse (2003) remettent même en doute la possibilité d'identifier les créneaux d'avenir qui sont pourtant, la stratégie du projet ACCORD au Québec (: 22).

Le danger que l'on court, en essayant de copier les facteurs de succès des « régions qui gagnent », c'est de prendre des décisions qui ne répondent pas aux besoins de la région. Comment reproduire les modèles de développement économique dans les régions périphériques en l'absence de masse critique (Côté et Proulx, 2002 : 105)? Allons-nous, par exemple, faire des régions périphériques du Québec, des « régions apprenantes », miser sur la connaissance et les hautes technologies, alors qu'il y a peu ou pas d'entreprises dans le domaine? Allons-nous, comme dans le modèle des *clusters*,

mettre tous les efforts sur l'augmentation de la productivité alors que dans certaines régions du Québec, par exemple, celle-ci s'était soldée par une augmentation du chômage sans que celles et ceux qui ont perdu leur emploi puissent retrouver un emploi de qualité ?

Dans l'approche institutionnaliste, la main-d'œuvre est une « variable » importante mais elle n'est considérée que dans l'optique où elle répond aux besoins des entreprises. L'approche institutionnaliste, pas plus que la Nouvelle économie géographique, ne garantit ou accorde un poids important au fait que les emplois créés dans ces nouvelles formes de développement économique seront plus « nombreux et meilleurs », pour reprendre le titre de l'éditorial de l'OCDE en 2004. Dans ce contexte, il est difficile de croire qu'elle soit en mesure de régler les problèmes d'emploi dans les régions périphériques.

### 3. Notre démarche analytique

Malgré l'absence de théories ou modèles appropriés, cette revue de littérature est source d'apprentissage et nous guide sur suffisamment de pistes pour permettre de proposer un cadre théorique. Quatre éléments retiennent notre attention :

1. La réduction des disparités régionales, l'amélioration de la situation de l'emploi et du revenu de la population qui vit dans les régions moins favorisées, nécessitent des interventions publiques spécifiques en matière de développement économique régional. À l'instar de l'approche institutionnaliste, nous croyons que les institutions jouent un rôle important en cette matière;
2. Plutôt que de chercher à copier les éléments qui ont fait le succès des « régions qui gagnent » ou des modèles qui ne sont pas appropriés aux régions moins favorisées, en l'occurrence, aux régions éloignées des grands centres et à faible population, les interventions en matière de développement économique régional devraient plutôt chercher à répondre aux besoins particuliers de leur espace industriel, en fonction des caractéristiques des entreprises et aussi, celles de la main-d'œuvre, ce que nous appelons, les marchés internes du travail;
3. En troisième lieu, nous retenons que le contexte politique, économique, historique et social varie dans l'espace. On doit situer le développement économique des régions dans un cadre d'analyse prenant en compte les conflits possibles à différents niveaux et les relations de pouvoir entre les acteurs;

4. L'analyse qualitative des dynamiques régionales, en particulier sous la forme d'études de cas de diverses régions dites périphériques, s'avère appropriée sur le plan méthodologique tant pour approfondir notre compréhension des composantes du développement régional, que pour des fins d'analyse comparative et de formulation de politiques publiques.

Ainsi, pour comprendre les composantes du développement économique régional, il est nécessaire de procéder à des études empiriques, recueillir le plus d'informations possibles. Il s'agit de revenir, en somme et comme le propose Perrons (2001), à l'observation des « people and places ». Cependant, il faut dépasser le stade de l'analyse descriptive pour être en mesure de prioriser les actions qui permettent le mieux d'atteindre ces objectifs et de formuler des recommandations appropriées (Markusen, 2002).

### **3.1 Cadre théorique**

Notre objectif sur le plan théorique est de proposer un modèle et un cadre conceptuel adaptés aux caractéristiques des régions périphériques en nous basant sur la réalité du Québec. Expressément, nous avons voulu éviter de nous retrouver dans une situation où l'on devait valider si le créneau examiné correspondait ou non aux caractéristiques d'un modèle « d'innovation territoriale » emprunté. Nous avons préféré un modèle simple dont les variables permettent la validation mais aussi l'induction, la découverte de dimensions ou explications non prévues à l'origine. Dans la mesure du possible, nous avons voulu échapper aux concepts « à la mode » mais souvent imprécis. Nous avons cherché à répondre aux principales critiques à l'endroit du courant institutionnaliste.

Notre modèle retient donc la prise en compte du marché interne du travail, les relations de partenariat, l'articulation des politiques publiques et la présence de ressources régionales de soutien comme composantes du développement économique visant l'emploi (figure 1). Ce modèle conceptuel est posé à titre exploratoire.

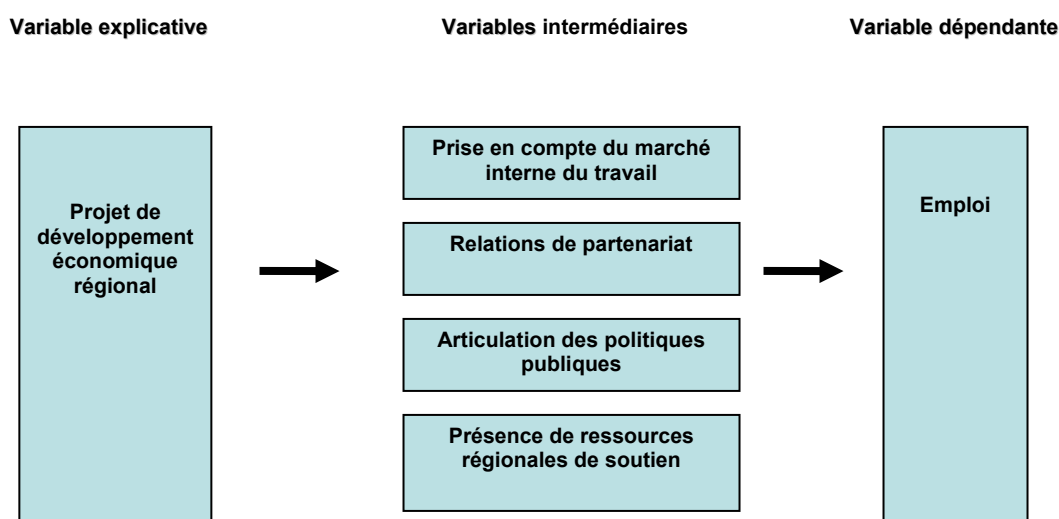
L'emploi est au cœur de notre modèle théorique et constitue notre variable dépendante. La création d'emplois, tant au niveau quantitatif que qualitatif devrait être, à notre avis, l'essence même d'un projet de développement économique régional.

Notre modèle ne minimise pas le rôle de l'État et l'importance de ses institutions. Dans notre modèle théorique, le projet de développement économique régional représente notre variable explicative. En accord avec le courant institutionnaliste, nous croyons qu'il est possible de stimuler le



développement économique endogène. Nous estimons également que les interventions publiques en matière de développement économique régional peuvent réduire les problèmes d'emploi. Cette position est cohérente avec la réalité historique des régions périphériques du Québec où l'État a été un acteur important de leur développement (Côté et Proulx, 2002).

Figure 1. Modèle exploratoire



Toutefois, certains facteurs contribuent à ce qu'un projet de développement économique ait un impact positif sur l'emploi en région. De la littérature, nous retenons, en premier lieu, qu'un projet de développement économique régional devrait chercher avant tout à répondre aux besoins spécifiques des régions auxquelles il s'adresse (Héraud, 2003; Shearmur et Polèse, 2003) au lieu de copier les stratégies déployées dans les régions à succès. En somme, pour qu'un projet de développement économique ait un impact sur l'emploi régional, celui-ci doit prendre en compte le marché interne du travail, à la fois les besoins des entreprises et ceux de la main-d'œuvre. En fait, nous croyons qu'un projet doit d'une part, aider les entreprises à créer des emplois mais d'autre part, on doit s'assurer que ces projets créent des emplois, que les chômeurs y ont accès ou qu'on mette en place des mesures pour améliorer l'employabilité (ex : par la formation) ou encore, offrir des emplois de qualité qui permettront à la main-d'œuvre qui a quitté la région, de revenir. Bartik (2005) a trouvé, par ailleurs, que les politiques gouvernementales qui favorisent l'établissement d'entreprises dans une région ont parfois peu d'impacts sur l'emploi. Les bénéfices de ces incitatifs sont, entre autres, plus grands lorsque la région est à haut taux de chômage et lorsque les résidents de la région sont

privilégiés dans l'embauche. La prise en compte du marché interne du travail constitue notre première variable intermédiaire.

L'engagement des acteurs locaux ou régionaux nous est paru un élément essentiel. La concertation des acteurs locaux ou régionaux serait garante de meilleurs résultats, c'est pourquoi notre modèle identifie les relations de partenariat comme deuxième variable intermédiaire.

Un projet de développement économique régional peut avoir un impact positif sur l'emploi dans la mesure où d'autres politiques publiques ou d'autres programmes y sont articulés et surtout, ne viennent pas contrecarrer les efforts entrepris. C'est pourquoi nous retenons l'articulation des politiques publiques comme troisième variable intermédiaire.

La littérature fait abondamment mention de l'aide apportée en matière de développement économique régional par les institutions de recherche et de formation qui diffusent l'information, forment la main-d'œuvre et favorisent l'innovation (ex : théorie sur les régions apprenantes, les systèmes régionaux d'innovation, les *clusters* de Porter). Ces ressources seraient importantes même en l'absence de formes de développement régional bien articulées (Shearmur et Polèse, 2003). La présence de ressources régionales de soutien est notre quatrième et dernière variable intermédiaire.

Mentionnons que nous avons trouvé qu'il était tout à fait indiqué d'introduire les questions des conflits et de pouvoir. Celles-ci ne sont pas une variable en soi de notre modèle mais se retrouvent dans notre cadre opératoire.

### **3.2 Méthodologie**

Notre méthode est inspirée de celle de Markusen et al. (1999) sur les « Second tiers cities ». Cette méthode de recherche nous est apparue prendre en compte les critiques soulevées à l'égard des études empiriques, à savoir l'examen d'évidences anecdotiques qui rendent impossible l'analyse comparative et les recommandations politiques (Markusen, 1999). Leurs analyses détaillées, l'utilisation de données secondaires et d'entrevues auprès d'une variété d'acteurs a permis de dégager de leurs études de cas, des conclusions constructives.

Leurs travaux n'ont pas porté sur des régions à faible population comme celles des régions périphériques du Québec. Cependant, les auteurs se sont intéressés aux « second tiers cities », ces agglomérations de taille moyenne, qui ont connu un développement économique important au cours des années.

Leur particularité réside d'avoir examiné le rôle de l'État (local et national), le rôle des grandes entreprises, les causes de l'implantation des entreprises, le potentiel dynamique à long terme de chaque région ainsi que les connexions entre la structure et le fonctionnement de ces espaces industriels. Leur méthode de recherche consistait à interroger non seulement les dirigeants d'entreprises mais également les associations de commerce, les syndicats et autres « observateurs » de l'économie régionale, en plus de puiser l'information dans la littérature sur le secteur industriel observé.

Pour mettre notre modèle à l'épreuve, le projet de développement économique régional que nous avons choisi, est celui du projet ACCORD au Québec. Le Projet ACCORD vise « à construire un système productif régional compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence, qui pourront devenir leur image de marque »<sup>10</sup>. Le projet ACCORD mise sur les relations de partenariat et fait appel aux organismes de soutien pour sa réalisation. Les entreprises sont appelées à participer activement à cette démarche. La main-d'œuvre n'est pas représentée directement dans ce projet mais la formation et la main-d'œuvre font partie de ses axes de développement. Dans le projet ACCORD, des objectifs d'affaires notamment en matière d'emplois doivent être précisés.

À l'intérieur du projet ACCORD, nous avons choisi huit créneaux d'excellence se situant dans cinq régions périphériques du Québec (Tableau 1). Ces créneaux d'excellence concernent des secteurs importants pour l'économie des régions périphériques. Ils ont un historique et des caractéristiques différentes en termes de problématiques, de défis ou contraintes ou d'actions à réaliser. Il couvre une diversité d'« espaces industriels » et sont à des étapes différentes en termes de développement. L'un d'entre eux (le créneau *Ressources, sciences et technologies marines*) a la particularité de couvrir trois régions périphériques. Ces créneaux nous assurent d'une diversité suffisante de cas pour permettre l'analyse comparative et ainsi, un renforcement au niveau théorique (Pires, 1997).

Notre échantillon final est composé de 94 entretiens semi-directifs composés d'une majorité de représentants d'entreprises mais aussi de ressources de soutien et d'autres acteurs qui pouvaient apporter un éclairage supplémentaire sur le sujet (ex : membre d'un syndicat, d'un comité sectoriel de main-d'œuvre ou d'un conseil régional des partenaires du marché du travail). Les personnes interrogées sont en majorité impliquées directement dans le projet ACCORD comme membres du

---

<sup>10</sup> <http://www.mderr.gouv.qc.ca/mder/portail/developpementRegional/nav/accord.html>

comité régional ou membres du comité de créneau mais nous avons également sélectionné 37 personnes qui pouvaient avoir une opinion sur le sujet sans être membres de ces comités.

**Tableau 1. Nombre de répondants par créneau.**

Région	Créneau		Région	Créneau	
<a href="#">Abitibi-Témiscamingue</a>	Techno-mines souterraines	14	<a href="#">Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine</a>	Récréotourisme santé / nature	9
	Systemes de construction en bois	8		Énergie éolienne	9
<a href="#">Bas-Saint-Laurent</a>	Valorisation de la tourbe et technologies agroenvironnementales	9	<a href="#">Saguenay—Lac-Saint-Jean</a>	Transformation de l'aluminium	9
<a href="#">Côte-Nord</a>	Ingénierie des procédés industriels miniers, et métallurgiques	10	<a href="#">Bas-Saint-Laurent, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine &amp; Côte-Nord</a>	Ressources, sciences et technologies marines	22
			<a href="#">Général</a>		4
			<a href="#">TOTAL</a>		94

Dans notre échantillon, nous avons, entre autres, 14 personnes qui ne résident pas dans les régions périphériques, ce qui contribue aussi à une diversité possible dans les opinions. On y retrouve également beaucoup de gestionnaires ou de propriétaires d'entreprise (86,2%).

Nous avons eu accès à des interlocuteurs de premier ordre qui ont été très généreux de leur temps et de leur propos; la richesse des résultats en fait foi. Les entrevues ont duré en moyenne, 1h24 minutes. Elles se sont déroulées du 9 mars au 29 mai 2006. L'utilisation de données secondaires (ex : documentation du projet ACCORD, articles de presse, sites Internet) a permis de compléter et d'enrichir l'information. Nous avons analysé les résultats de chacun des créneaux sélectionnés. Nous en avons dégagé par la suite une synthèse. La section qui suit, est un court résumé de ces résultats.

## 4. Résultats

Dans cette partie, nous discutons des résultats selon les variables de notre modèle c'est-à-dire la prise en compte du marché interne du travail, l'articulation des politiques publiques, la présence des ressources régionales de soutien et les relations de partenariat. Nous élaborerons également sur

les autres éléments du développement économique qui ont été discutés lors de nos entrevues. Une section particulière porte sur la formation de la main-d'œuvre.

#### **4.1 Prise en compte du marché interne du travail**

Lors de nos entrevues et de l'analyse des créneaux, beaucoup d'emphase a été mise pour comprendre les défis et contraintes, les opportunités en termes de développement des entreprises. Nous croyions qu'il était important de connaître le profil des entreprises, leur espace industriel, leurs caractéristiques générales pour bien comprendre leurs besoins.

Lorsque nous avons tracé le portrait des entreprises du créneau, nous avons été surpris par le faible nombre d'entreprises que composent les créneaux. Nous avons également constaté que les créneaux dépendent encore beaucoup des ressources naturelles et de la grande entreprise.

##### ***Caractéristiques générales***

Le premier constat de notre analyse, c'est que la tâche est loin d'être facile pour les régions périphériques du Québec en matière de diversification ou de développement économique. La voie des produits à valeur ajoutée ou de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation qui est prisée dans certains créneaux (ex : bois, aluminium, poisson, tourbe, fer), demandent parfois des investissements importants en infrastructures (ex : fonderie) qui ne sont accessibles financièrement qu'à très peu de promoteurs des régions périphériques. Dans certains cas, ce sont des produits de masse (ex : cannettes d'aluminium) qui ont une faible marge de profit et qui demandent un bon réseau de distribution. Seules les multinationales auraient ce réseau mais les grandes entreprises qui font partie des créneaux, sont peu intéressées à la 2<sup>ème</sup> ou à la 3<sup>ème</sup> transformation, sauf au niveau de la tourbe (Premier Tech y étant déjà). Même pour approvisionner en matière première (ex : bois, aluminium), il y aurait peu d'enthousiasme de la grande entreprise, selon les personnes interrogées.

Dans plusieurs des cas, l'éloignement des marchés et les coûts du transport surpassent les avantages d'avoir sous la main la matière première, ce qui fait dire à quelques interlocuteurs, qu'en dehors des crédits d'impôt octroyés aux régions périphériques, il n'y a peu d'avantages pour une entreprise de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> transformation, de s'installer dans les régions périphériques. Il faut déployer maints efforts pour faire du démarchage d'entreprises à telle enseigne, que l'on préfère miser sur l'expansion des entreprises existantes plutôt que d'en trouver de nouvelles.

Avec la diminution des approvisionnements, que ce soit l'exploitation de mines qui se fait plus rare dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue comparativement au Nord de l'Ontario ou au Nord-du-Québec, les difficultés de régénération de la forêt boréale, l'épuisement de la tourbe d'ici 10 ans dans la région du Bas-Saint-Laurent et la diminution des ressources halieutiques dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord, plusieurs sont d'accord pour dire que les produits à valeur ajoutée sont une voie incontournable. Restent donc les produits de niche dans lesquels les régions périphériques pourraient se spécialiser. On mentionne par exemple, le tourisme d'hiver pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le développement d'une expertise en construction éolienne dans un climat nordique, etc. Il faut cependant être en mesure de suivre le rythme au niveau international. Il se développerait constamment de nouvelles destinations touristiques dans le monde. L'Éolien fait l'objet d'innovations constantes. L'Aquaculture connaît des percées très intéressantes dans d'autres parties du globe. Pour suivre ce rythme et même, ne serait-ce que d'entrer dans la danse, il faut une injection massive en capitaux, par exemple : placements de produits, infrastructures hôtelières et de transport en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, beaucoup de recherche et développement, capital de risque et assurance-récolte en aquaculture, etc. Même à cette condition, la concentration des acheteurs sur le marché fait en sorte qu'il est difficile pour une PME de se tailler une place.

Dans plusieurs créneaux, c'est l'expertise québécoise qui semble être le meilleur atout en termes de développement et on ne parle pas ici que de main-d'œuvre hautement spécialisée. On parle des équipementiers qui font du « sur mesure » pour la grande entreprise, des entreprises qui construisent des alumineries à travers le monde, d'autres qui vendent des machines plus performantes pour les grandes entreprises d'exploitation du fer ou de la 1<sup>ère</sup> transformation du bois, etc. L'un des problèmes relevés, c'est que les PME sont liées à la grande entreprise par des contrats d'exclusivité qui les empêchent de vendre à d'autres. Elles ont aussi peu de moyens de vendre leurs produits à l'étranger; la commercialisation est difficile et coûte énormément cher, à moins que les grandes entreprises qui sont, pour la plupart des multinationales, acceptent d'ouvrir les portes de leur réseau. Peu d'entre elles accepteraient de le faire, à moins d'y être contraintes, d'une certaine manière (ex : Alouette et Alcan). Les PME n'ont pas de rapport de force vis-à-vis la grande entreprise et se concurrencent entre elles sur un même espace régional. Il faut dire également que ce n'est qu'une infime partie des services et des produits des PME qui ont un potentiel sur le marché de l'exportation. Cela demande plusieurs étapes de développement, des essais/erreurs, des tests en laboratoire et beaucoup d'investissements pour mettre en marché, par exemple, un prototype.

### ***Besoins des entreprises***

Lors de nos entretiens, il ne manquait pas d'innovations dans les régions périphériques, ce sont plutôt les conditions pour les mettre à terme qui sont manquantes. Les principales demandes des entreprises, en dehors de celles reliées à la main-d'œuvre, concernent le financement et l'aide pour avancer ou commercialiser leur projet.

Dans le projet ACCORD, on peut dire que les plans d'action des créneaux ont pris en compte les besoins des entreprises pour ce qui est du soutien au développement de leur projet. Cependant, on agit comme si les créneaux étaient déjà des systèmes productifs locaux développés alors que ce n'est pas le cas. Il en ressort que les plans d'action omettent des conditions qui permettraient aux PME de croître. Par exemple, il n'y a pas d'avenues concernant les clauses d'exclusivité, l'approvisionnement en matières premières, etc.

### ***Profil des emplois***

Globalement et hormis le créneau *Récréotourisme santé/nature*, il y a beaucoup de similitudes dans le profil des emplois des créneaux. Que l'on travaille sous la terre en Abitibi-Témiscamingue, dans les industries du bois ou du papier, dans l'industrie du fer sur la Côte-Nord, dans les entreprises manufacturières de l'éolien à Matane, à Gaspé ou à Chandler, que l'on produise de l'aluminium ou qu'on travaille pour une entreprise qui le transforme au Saguenay-Lac-Saint-Jean, que l'on s'occupe de carcasses de crevettes dans le Bas-Saint-Laurent ou que l'on travaille en aquaculture aux Îles-de-la-Madeleine, que l'on fabrique des équipements pour la grande entreprise, qu'importe la région périphérique, les emplois se résument souvent à ces grands groupes : beaucoup de journaliers, des techniciens (ex : contrôleurs de qualité), des gens de métier (soudeurs, mécaniciens, électriciens), une équipe de gestion et dépendamment de la taille de l'entreprise, une équipe de recherche et développement.

Ce profil des emplois nous fait dire qu'il faut relativiser en ce qui concerne l'importance des emplois hautement qualifiés pour l'économie des régions périphériques. Même dans les entreprises les plus performantes et innovatrices, une proportion importante des emplois ne demandent pas de compétences techniques ou professionnelles.

Pour un même corps d'emploi, les conditions de travail diffèrent selon le secteur, par exemple, entre un journalier dans une usine de fabrication de papier et dans une usine de

transformation du poisson, elles sont incomparables. À cet effet, mentionnons aussi que les emplois les plus payants des créneaux sont occupés en grande majorité par des hommes.

### ***Préoccupations en matière de main-d'œuvre***

Les questions des pénuries, de la relève, du taux de roulement de la main-d'œuvre ont été les sujets les plus mentionnés. Mais la problématique de la main-d'œuvre dans le projet ACCORD se pose surtout entre la grande entreprise et la PME.

#### **Pénuries et relève**

Lors de nos entrevues, les personnes interrogées ont beaucoup insisté sur les pénuries de main-d'œuvre, celles présentes et celles à venir (relève). Cependant, lorsqu'on précise un peu ces réponses, on s'aperçoit qu'il y a peu de situations objectives ou réelles de pénuries, que les interlocuteurs ont peu vécu de problèmes particuliers en cette matière. Au contraire, les exemples abondent dans l'autre sens, celui par exemple où il suffit d'annoncer des emplois pour recevoir une foule de curriculum vitae. Mais on doit parfois faire plus d'efforts en matière de recrutement, sortir un peu des chemins battus (ex : annoncer dans les publisacs) pour conquérir une main-d'œuvre qui lit peu les journaux ou consulte peu les sites de placement. On doit peut-être aussi se contenter d'un cartable de candidatures, un peu moins bien garni que d'habitude. Bien sûr, si l'on offre un emploi à statut précaire ou on recherche un type d'employé très spécialisé, on risque de connaître plus de difficultés.

Lorsqu'il s'agit d'un emploi permanent, même avec un salaire et des avantages sociaux moyens, plusieurs personnes interrogées ont été surprises par le nombre de personnes prêtes à revenir vivre en région ou à y vivre pour une première fois. Nous avons observé cette situation dans toutes les régions périphériques de notre étude, ce qui nous amène à dire que la situation démographique n'est pas un phénomène irréversible, comme on pourrait le croire. Il sera intéressant de vérifier si le solde migratoire positif et le mini baby-boom que l'on constate depuis peu dans certaines régions périphériques au Québec, ne sont pas reliés aux emplois auxquels les jeunes ont eu accès récemment<sup>11</sup>. Les cas de pénuries auxquelles on fait souvent allusion, devraient prendre en considération la possibilité de mobilité de la main-d'œuvre, en particulier les jeunes et les immigrants qui, selon nos entrevues, seraient prêts à occuper les emplois en demande. Même le problème de la

---

<sup>11</sup> Thériault, Carl et Gilles Gagné. « Petit baby boom dans l'est du Québec » *Cyberpresse*, mardi 12 décembre 2006.



sous-scolarisation des régions périphériques est à nuancer puisque généralement, il n'y avait qu'à offrir des emplois de qualité pour trouver la main-d'œuvre qualifiée qu'on recherchait.

Dans le créneau *Récréotourisme santé/nature*, les entreprises aimeraient bien embaucher de la main-d'œuvre qualifiée et bilingue mais elles ne le peuvent pas toujours en raison de l'absence d'employés qualifiés dans la région immédiate. Dans les établissements de plus haute catégorie (ex : 4 étoiles), on doit recruter à l'extérieur de la région, parfois payer une partie de l'hébergement et du transport pour attirer la main-d'œuvre ayant la formation. Et ce n'est pas parce qu'il manque d'étudiants formés dans le secteur de l'hôtellerie ou de la restauration au Québec, mais parce que les régions touristiques de la Gaspésie/Matane et des Îles-de-la-Madeleine, ne peuvent pas toujours offrir de bonnes conditions de travail à leurs employés. La saison touristique est tellement courte que l'on a même des difficultés à offrir suffisamment d'heures de travail pour qualifier la main-d'œuvre au programme d'assurance-emploi. La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée (et bilingue) dans la région est un problème pour un créneau qui cherche à attirer une clientèle internationale plus exigeante sur la qualité des services offerts.

### **Taux de roulement**

Dans presque tous les créneaux, les entreprises sont à la recherche des mêmes types d'emplois : soudeurs, mécaniciens, électriciens, etc, soit des employés de production ayant une formation professionnelle, et des ingénieurs. Le problème de plusieurs PME, c'est qu'elles se font soutirer leur main-d'œuvre d'expérience par la grande entreprise. Dans certains cas, la situation rend problématique la poursuite des affaires. Les PME obtiennent des contrats de la grande entreprise en raison de leur expertise. Il est donc important qu'elles soient épaulées d'employés d'expérience. Dans les emplois spécialisés ou en forte demande, elles doivent recruter à l'extérieur de la région et encourrent ainsi, des coûts de recrutement élevés (ex : frais de déménagement). Elles font preuve également d'astuces pour retenir leur personnel (ex : club social, latitude et diversité dans le travail). Il n'en demeure pas moins que même si les tâches dans une PME peuvent être plus intéressantes et les défis plus stimulants que dans la grande entreprise, les premières ne peuvent rivaliser au niveau des salaires et des avantages sociaux.

Dans les plans d'action du projet ACCORD, les préoccupations envers la main-d'œuvre se résument souvent à de nouveaux programmes de formation en institution ou à des plans de communication visant à améliorer l'image du secteur. Il n'y a pas de solutions envisagées par exemple, pour réduire le taux de roulement des employés en faveur de la grande entreprise ou

combler les emplois de métier en forte demande. De nos entrevues, il y a certes une préoccupation à l'égard des besoins des entreprises mais il y a peu d'interrogations sur la qualité des emplois offerts à la main-d'œuvre, sur les moyens de la retenir, ne serait-ce voir de quelle façon les personnes en chômage pourraient avoir accès à ces emplois.

## 4.2 L'articulation des politiques publiques

### *Aspects historiques*

Lorsqu'on décide de mettre en place un nouveau projet, celui-ci n'est pas détaché du contexte dans lequel il s'insère. Lors de nos entrevues, les créneaux faisaient partie de toutes les actualités. Par exemple, à la veille du budget provincial, des pressions s'accroissaient auprès du gouvernement afin que l'on abolisse les crédits d'impôt en faveur des régions périphériques, en particulier, ceux liés à la Vallée de l'aluminium. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les événements d'actualité reviennent régulièrement dans les discussions. De même, on a beaucoup parlé des événements qui ont marqué le créneau (ex : fermetures d'entreprises, baisse des prix des métaux).

De plus, nous avons réalisé que les créneaux identifiés par les régions, n'étaient pas véritablement nouveaux. Dans la plupart des cas, on a tablé sur les acquis, misé sur les ressources naturelles qui ont contribué au développement économique des régions périphériques depuis des décennies. Aussi, plusieurs créneaux sont en quelque sorte, la suite de programmes ou stratégies passés (ex : Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Vallée de l'aluminium, Stratégie Plein Cap sur la mer).

Selon des participants, le projet ACCORD est plus intéressant que d'autres parce qu'il va plus loin que l'élaboration de problématiques, il propose une orientation et une démarche pour atteindre les résultats. Dans certains cas cependant, on peut se demander ce que vient ajouter le projet ACCORD, lorsqu'il existe déjà un plan d'action dans ce sens dans une autre stratégie (ex : Vallée de l'aluminium).

Bref, les bases historiques du développement économique des régions demeurent souvent des piliers à partir desquels on tente d'insuffler un nouveau dynamisme à ces mêmes régions. À cet égard, les initiatives en matière de développement économique sont en quelque sorte contraintes elles-mêmes à la réalité historique des régions et il y a ici une limite objective à leur capacité de convoiter une nouvelle trajectoire.

### ***Aspects sociaux***

Les acteurs qui composent le comité régional ACCORD et les comités de créneaux ont joué un rôle important dans l'identification et les orientations du créneau. Nous avons constaté que les acteurs régionaux n'ont pas tenté de limiter la portée des créneaux. Au contraire, on a plutôt élargi leur portée pour y inclure l'ensemble des intérêts des personnes qui participent au comité de créneau. Cette volonté d'inclusion est par ailleurs empreinte d'une faiblesse selon les personnes interviewées. En effet, l'éclatement de la portée des créneaux a eu des conséquences importantes sur les orientations des créneaux, à savoir, qu'au lieu de cibler quelques projets structurants, on se retrouve avec un éventail d'objectifs de toutes sortes et une multitude d'actions à réaliser; il est parfois difficile d'y cerner une ligne directrice.

### ***Aspects politiques***

Les arbitrages politiques ont été très présents tout au cours de la démarche ACCORD. Par exemple, dans le choix des créneaux, certaines régions se sont organisées pour que chaque MRC ou ville ait un créneau qui lui soit associé. On a cherché une répartition équitable de ces choix sur le territoire. Il s'en suit que dans le projet ACCORD, il y a trop de créneaux. L'élaboration d'une stratégie, la rédaction d'un plan d'action, les réunions et les appels téléphoniques pour ramasser l'information et s'assurer de l'accord des membres nécessitent beaucoup de travail. Il est impossible de demander à des acteurs régionaux qui travaillent déjà à plein temps, de prendre en charge plus d'un créneau à la fois.

Des arbitrages politiques ont dû être faits également à un plus haut niveau sur l'identification des créneaux *leaders* pour les régions. Malgré la typologie qui a été employée, on constate qu'il y a peu de cohérences dans la classification des créneaux. Par exemple, bien que la plupart des créneaux sous notre analyse sont considérés créneaux *leaders* pour la région, certains d'entre eux n'ont pas de masse critique d'entreprises et la région ne dispose pas non plus d'expertises particulières par rapport aux autres régions (ex : Systèmes de construction en bois en Abitibi-Témiscamingue).

Le projet ACCORD a débuté avec le gouvernement précédent. En matière de stabilité politique, le changement de gouvernement au niveau provincial a eu des impacts importants sur la poursuite du projet ACCORD. Dans toutes les régions de notre étude, il y a beaucoup de mécontentements à l'effet que la Société générale de financement du Québec, un partenaire financier important, s'est dissociée du projet et que dorénavant, les sommes disponibles pour le projet ACCORD devront être puisées uniquement à l'intérieur des enveloppes des programmes des

ministères. Dans les stratégies adoptées par les régions depuis, ces dernières ont maintenu le cap d'un positionnement sur la scène internationale. Les visions stratégiques de positionnement international nous semblent bien optimistes compte tenu du portrait des entreprises, des caractéristiques du créneau et des fonds publics disponibles.

D'après nos entretiens, les comités de créneaux et régional ACCORD ont dû attendre plusieurs mois, voire des années pour certains, avant que l'on sache si le projet ACCORD était poursuivi par le nouveau gouvernement. Cette attente a entraîné des délais importants pour le succès du projet. Dans toutes les régions, plusieurs membres, surtout les entrepreneurs, ont quitté la table. Il y a une perte de confiance qui s'est installée alors qu'au départ, le projet ACCORD nous a semblé avoir mobilisé les acteurs régionaux. Au cours des dernières années, les nombreux changements de ministres et de fonctionnaires en charge du développement économique régional, n'ont pas aidé à la situation. Par ailleurs, plusieurs intervenants considèrent que la gestion du projet ACCORD est trop centralisée, ce qui entraîne aussi des délais supplémentaires.

Pour un intervenant, cette centralisation des décisions est liée en partie aux conflits qui existent entre régions. Lors de nos entrevues, les conflits inter-régionaux étaient palpables. Le débat régions centres/régions périphériques occupait les médias. Entre les régions périphériques, certaines tensions étaient aussi ressenties, par exemple, entre la région de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, sur le rapatriement des activités liées à l'industrie des mines; entre la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur les crédits d'impôt liés à la transformation de l'aluminium; entre la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent, sur l'installation des entreprises liées à l'éolienne.

### ***Aspects économiques***

Lors de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, la démarche du projet ACCORD a fait en sorte que les acteurs régionaux n'avaient qu'à exprimer leurs besoins sans qu'ils aient de contraintes à respecter, ni de choix à faire en termes d'allocation des ressources. Cela a créé un problème d'inflation dans la démarche. Les plans d'action des créneaux supposent des investissements de l'ordre de 42 M\$ à 328,5 M\$ pour leur mise en œuvre. L'aspect économique est donc crucial pour la poursuite du projet.

On constate que les membres des comités de créneaux ont profité de la démarche qui leur était proposée pour y inscrire l'ensemble de leurs aspirations envers le gouvernement. Dans tous les

créneaux qui se sont doté d'un plan d'action, on retrouve une liste d'actions à réaliser qui demandent un investissement énorme en fonds publics. Par exemple, dans presque tous les créneaux, on prévoit de nouvelles infrastructures ou un budget de fonctionnement pour un organisme à but non lucratif lequel demandera probablement un soutien financier de l'État. Devant l'ampleur des demandes, il est manifestement impossible, pour n'importe quel gouvernement, même dans la meilleure des situations économiques, d'y répondre favorablement.

La démarche du projet ACCORD ne permet pas de dégager les actions les plus importantes à privilégier pour atteindre les objectifs du créneau. Dans ce contexte, le risque est de se retrouver avec un saupoudrage des fonds publics qui ne permettra pas de donner un réel élan au créneau. Au bout du compte, c'est le gouvernement qui priorisera à même ses enveloppes budgétaires des ministères.

Dans ces circonstances, on peut douter de l'atteinte des objectifs d'affaires inscrits dans les stratégies et plans d'action. Dans certains cas, on avoue même avoir estimé assez sommairement ces cibles. Parfois aussi, il semble que les emplois annoncés auraient été créés de toute façon en l'absence du projet ACCORD. Selon notre analyse, on a perdu en cours de route, les objectifs du projet ACCORD et celui, de créer ou pour le moins, de maintenir des emplois pour la région.

Dans la démarche du projet ACCORD il y avait pourtant des balises par exemple, pour s'assurer d'une cohérence et d'une complémentarité des actions, pour donner plus de pouvoir aux acteurs régionaux mais celles-ci n'ont pas résisté aux aspects historiques, sociaux, économiques et politiques que nous avons relevés.

### **4.3 Ressources régionales de soutien**

Les entreprises des régions périphériques que nous avons rencontrées, connaissent et font beaucoup affaires avec les organismes gouvernementaux, en particulier, les organismes liés au développement économique (ex : MDEIE, CLD, DEC). Elles connaissent aussi la Société générale de financement du Québec.

Lorsqu'il s'agit de main-d'œuvre, les entreprises réfèrent facilement à Emploi-Québec. L'aide financière qu'apporte Emploi-Québec par le biais de ses différents programmes est très appréciée. Il n'y a pas eu beaucoup de remarques concernant la Commission des partenaires du marché du travail. Les maisons d'enseignement telles que les Cégeps et universités sont très présentes au sein du projet ACCORD et jouent un rôle actif. Nous avons eu peu de représentants des commissions scolaires ou des autres institutions de formation (ex : privées).

Outre ceux déjà mentionnés, il y a les centres de recherche ou de transfert technologique sont souvent attachés à une maison d'enseignement (ex : CATE, Innovation maritime, ISMER, CRBM). Dans le projet ACCORD, on fait référence aussi aux centres d'essaimage, d'aide technologique ou d'innovation. Les entreprises connaissent ces centres qui ont globalement une très bonne réputation.

Plusieurs autres organismes de soutien ont participé au projet ACCORD. Il y a les organismes ou ministères dont le mandat est sectoriel (ex : MAPAQ), ceux qui jouent un rôle de lobby (ex : Société de la Vallée de l'aluminium) ou de mise en réseau (ex : réseau Trans-Al). Il y a les organismes qui sont financés par les villes ou les régions (ex : Corporation de développement industriel et commercial). Il y a bien sûr les institutions régionales reconnues par le gouvernement (MRC, CRÉ).

### ***Multiplicité***

Lors de nos entrevues, il y a une critique presque unanime des représentants des entreprises à l'effet qu'il y a trop d'organismes de soutien et que ceux-ci ont pris trop de place à l'intérieur du projet ACCORD. Malgré la multitude d'organismes de soutien, le projet ACCORD en rajoute d'autres. Dans certaines réunions du projet, on s'accorde pour dire qu'il n'y avait que des « fonctionnaires » qui assistaient et qui pilotaient le dossier. Les comités deviennent trop gros, chacun a son mot à dire, on s'intéresse à des détails, ce qui allonge inutilement les réunions. Même à l'extérieur du projet ACCORD, pour le soutien financier à un projet, on considère qu'il y a trop d'organismes de soutien.

### ***Rôle dans le projet ACCORD***

Les organismes de soutien ont été très présents dans le projet ACCORD. Le MDEIE, responsable du projet, a joué un rôle indispensable en affectant des professionnels en région sur le dossier et en coordonnant les actions. Au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneaux, les organismes de soutien agissent à titre de membre à part entière ou encore, comme personnes ressources. Dans plusieurs des cas, ce sont des organismes de soutien qui ont pris la plume et rédigé une bonne partie des stratégies et des plans d'action. Mais les organismes de soutien ont aussi influencé le contenu des stratégies et des plans d'action. Ils y ont inscrit les projets qu'ils avaient dans leur cahier.

### ***Relations de pouvoir***

Selon notre analyse, les organismes de soutien ont beaucoup d'influence. Dans le projet ACCORD, les organismes de soutien ont ainsi beaucoup orienté le créneau. Ils sont également un acteur important pour les entreprises lorsqu'il s'agit d'obtenir un soutien financier.

Les entrepreneurs qui ont de petites entreprises ne savent pas toujours à quelles portes frapper et lorsqu'ils cognent, ils ont l'impression qu'on leur dit constamment qu'ils se sont trompés d'endroit, qu'ils leur manquent tel type de conditions et autres. Dans d'autres situations toutefois, malgré les règles et les procédures entourant les programmes gouvernementaux, on trouve des astuces pour les contourner ou on met en place des programmes sur mesure pour une entreprise. Les organismes de soutien entretiennent aussi des relations étroites avec la grande entreprise. Cette façon de faire soulève certaines questions notamment en termes d'équité de la part des personnes interrogées.

En ce qui a trait aux centres de recherche, de transfert technologique et autres, il y a des gens d'affaires qui commencent à trouver que ces centres exercent une concurrence déloyale envers les entreprises. Le gouvernement qui soutient souvent financièrement ces institutions, exige de plus en plus qu'elles s'auto-financent. Il se crée des *spin-offs* de ces centres ou de la « valorisation » de projets qui viennent parfois en compétition avec l'entreprise privée. De plus, ces centres ne sont pas à l'abri de situations litigieuses en matière d'éthique même s'ils ont des normes en ce sens et des clauses de confidentialité. Dans les régions périphériques, l'information circule. En raison du nombre, il est assez facile de deviner à qui appartient tel projet. De plus, ce sont souvent les mêmes acteurs qui sont sur les conseils d'administration.

En somme, l'hypothèse des ressources régionales de soutien comme un élément contributif au développement économique régional ne s'est pas démentie au fil des entrevues. Cependant, il faut moduler leur importance d'une part, par rapport aux besoins des entreprises mais aussi de la main-d'œuvre et d'autre part, aux fonctions qu'elles occupent déjà. De plus, compte tenu de leur influence, il convient d'encadrer le rôle qu'elles doivent jouer dans un projet de développement économique afin que l'on puisse établir les priorités d'action.

#### **4.4 Relations de partenariat**

Le projet ACCORD est beaucoup basé sur le partenariat. Ce sont les acteurs régionaux qui, lors des comités régionaux ACCORD ou des comités de créneaux, prennent les décisions selon un

mode de concertation. Le projet ACCORD a permis de souder les orientations, de faire front commun sur ce que l'on veut faire, où l'on veut se diriger dans les prochaines années. Il a révélé aux paliers gouvernementaux que la concertation est possible. Il a permis que des nouvelles relations se tissent lors des rencontres. On s'échange de l'information, on connaît mieux les intervenants. Pour reprendre les paroles d'une personne interrogée, parfois, ce sont les jeux de coulisses qui sont plus importants que les réunions elles-mêmes. Précisons que dans toutes les régions périphériques que nous avons observées, il semble y avoir une très bonne collaboration des organismes de soutien au niveau régional qu'ils soient issus du palier fédéral ou provincial, et pas de véritables problèmes de coordination entre le projet ACCORD et les autres programmes gouvernementaux.

### ***Conflits intra-régionaux***

Nous avons par ailleurs constaté qu'il ne suffit pas que l'on crée des instances de partenariat pour que la collaboration et l'harmonie se créent comme par magie. Dans les régions périphériques, il y a toutes sortes d'histoires de conflits qui perdurent, que ce soit entre entreprises, entre villes d'une même région, entre organismes de soutien, et même entre entreprises et organismes de soutien. Il faudrait que les régions règlent leurs conflits internes mais il n'y a personne qui soit en mesure de trancher au nom de la région et le gouvernement ne veut pas jouer ce rôle.

La distance est un facteur qu'il ne faut pas négliger lorsqu'il s'agit de mettre en place des instances de concertation. Lorsqu'on doit parfois franchir des centaines de kilomètres pour assister à une réunion, il faut drôlement être convaincu de son utilité. Les contraintes de temps et de distance sont peut-être ce qui explique que l'on a l'impression parfois que ce sont des toujours les mêmes personnes qui mènent les projets : des leaders institutionnels ou de grandes entreprises et peu des PME. Il n'a pas ainsi été facile de susciter l'intérêt des dirigeants des PME au sein du projet ACCORD.

### ***Légitimité de la représentation***

La représentation des comités du projet ACCORD soulève également la question de leur légitimité. Lorsque les comités sont composés de plusieurs élus, les aspects politiques prennent toute la place, selon plusieurs personnes interrogées. Lors de nos entrevues, nous avons entendu plusieurs critiques acerbes à l'endroit de la Conférence régionale des élus. Plusieurs considèrent que depuis l'avènement des CRÉ, les débats régionaux ont pris une allure de « guerre de clochers ». Chacun veut faire profiter la population qui l'a fait élire. Il est difficile dans ces circonstances d'en venir à de la



concertation régionale. Lorsque les élus sont absents, certains peuvent prétendre que les comités du projet ACCORD n'ont pas de légitimité même si le CRD ou la CRÉ sont signataires des Ententes.

Il n'en demeure pas moins que la réflexion sur la composition des instances régionales mérite d'être faite. L'absence de représentants de la main-d'œuvre au sein des comités ACCORD est peut-être ce qui explique qu'il y a peu de préoccupations à son endroit.

Au fil des années, les instances de concertation se sont multipliées. Dans certains créneaux, on peut se demander si l'on avait besoin d'une nouvelle instance de concertation alors qu'il y en a déjà plusieurs en marche. La concertation a un prix en termes de délai, de lourdeur dans le processus et de coûts de fonctionnement qui, rappelons-le, sont souvent assumés par l'État. Pour leur part, les gens d'affaires ont une entreprise à gérer, ils veulent des réponses concrètes à leurs demandes, des résultats rapides, il faut passer à l'action.

Selon notre analyse, les relations de partenariat ne sont peut-être pas le meilleur outil à privilégier dans un projet de développement économique régional même si elles sont préférables à des décisions imposées « par le haut ». Dans les régions périphériques, il y a les distances qui importent et des conflits avec lesquels il faut composer mais il y a aussi des décisions difficiles à prendre dans le meilleur intérêt de la région et qui ne peuvent faire consensus. Nos résultats ne permettent pas de statuer sur la meilleure instance pour ce faire mais la question à ce sujet mérite d'être posée.

#### **4.5 Autres aspects**

Dans le cadre de nos entrevues, nous avons demandé aux participants de nous faire part des éléments de succès reliés au projet ACCORD, des éléments qui peuvent faire la différence pour développer la région ainsi que de tous autres aspects qu'ils voulaient mentionner qui n'avaient pas été encore discutés.

##### ***Rôle de l'État***

Il fut beaucoup question du rôle de l'État lors de nos entrevues. Ainsi, ils sont nombreux à reprocher au gouvernement de ne pas avoir de vision à long terme sur le développement des régions périphériques. Les acteurs régionaux ne remettent pas en cause l'intervention de l'État mais ils voudraient qu'elle s'articule à l'intérieur d'un projet de société, qui ne change pas au gré des élections. Dans ce projet de société ou cette vision à long terme, les régions périphériques ont une place

affirmée et bénéficient de mesures particulières qui leur permettent de compenser le retard qu'elles accusent d'un point de vue économique avec les régions plus favorisées.

### ***PME versus la grande entreprise***

Dans toutes les régions visitées, il y a une certaine résignation à l'endroit de la grande entreprise : on ne la perçoit plus comme moteur de la création d'emplois. Pour l'avenir des régions, on mise davantage sur les PME. Si les PME sont l'avenir pour les régions périphériques, on cherche toutefois la recette pour que plus d'entrepreneurs se lancent dans l'aventure. Dans un contexte de convergence au niveau international, le danger est aussi à l'effet qu'une fois la PME devenue intéressante sur le marché, elle se fasse acheter par la grande entreprise.

Certains intervenants sont d'accord pour dire qu'il faut « forcer un héritage » de la grande entreprise, faire en sorte que les avantages consentis se traduisent par des obligations en matière de développement économique. Dans cette même veine, il y a les redevances sur l'exploitation des ressources naturelles que quelques personnes nous ont également mentionnées. Ces revendications expriment un besoin des régions de disposer des moyens nécessaires pour développer leur économie. Les grands projets ne font plus rêver les régions.

## **5. La formation de la main-d'œuvre**

Dans le projet ACCORD, la formation et la main-d'œuvre font partie des axes que les membres des comités de créneaux devaient prendre en considération. Effectivement, les plans d'action des créneaux traitent beaucoup de la formation de la main-d'œuvre. Dans le projet ACCORD, il y a plusieurs nouveaux programmes de formation que l'on propose. Dans cet axe, on y retrouve aussi la tenue de colloques, de forums et des activités de recherche. On prévoit également des moyens axés sur les communications afin d'attirer la main-d'œuvre dans ces secteurs. La formation en milieu de travail se traduit par de nouveaux programmes d'apprentissage et des stages en milieu de travail.

### **5.1 Prise en compte du marché interne du travail**

#### ***Besoins des entreprises***

Dans le cadre de cette étude, nous avons insisté particulièrement pour discuter de la formation de la main-d'œuvre avec les participants. Il fallait en effet insister un peu pour en parler

avec les entreprises de sorte qu'il nous apparaît que la formation de la main-d'œuvre n'est pas, pour l'heure, une composante majeure du développement économique dans les créneaux que nous avons étudiés. Premièrement, mentionnons que lorsqu'on parle de formation de la main-d'œuvre, les personnes interrogées nous parlent d'emblée de la formation en institution. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple, comme tenu de l'offre de formation qui s'est beaucoup développée au fil des années dans la transformation de l'aluminium, ils étaient plusieurs à dire que les besoins étaient maintenant satisfaits. Peu nous entretiennent des questions reliées à la formation en entreprise. Dans les grandes entreprises, l'analyse des créneaux nous a démontré qu'elles ont accès à des programmes de formation qui répondent à leurs besoins. Lors de nos entretiens, la question des compétences insuffisantes ou de formation inadéquate n'a pratiquement pas été soulevée. Au contraire, on nous a fait part à plusieurs reprises que la main-d'œuvre québécoise est des plus compétentes et recherchée.

### **Formation en institution**

Chez les PME, elles sont une minorité à déclarer que la formation en institution devrait répondre mieux à leurs besoins. Pour celles-ci, il faudrait que la formation en institution reconnaisse davantage les acquis et que les travailleurs qui ont un grand bagage d'expérience, ne soient pas obligés de refaire tout le cheminement scolaire pour obtenir leur diplôme. Mais les préoccupations des entreprises sont davantage à l'effet de combler les emplois qui se font plus rares en région. Ce n'est pas de la main-d'œuvre ayant la formation de base qui est recherchée mais une main-d'œuvre avec expérience, surtout dans les PME qui perdent cette dernière au profit de la grande entreprise.

### **Formation en milieu de travail**

L'embauche de stagiaires est une pratique courante dans les PME. Malgré la rémunération qui est moindre, les entrepreneurs que nous avons rencontrés sont d'avis que cette embauche leur encourt des frais plus élevés en raison des bris d'équipements, de la plus faible productivité et du travail qui doit parfois être repris. Ils servent parfois d'« école de fans » dans les emplois en demande : aussitôt que le jeune acquiert de l'expérience, il est recruté par la grande entreprise. Finalement, ce sont les PME qui assument une partie des coûts de la formation de la grande entreprise.

Que ce soit une grande entreprise ou une PME, la formation en milieu de travail est surtout liée aux postes de travail. De nos entrevues, il n'y a pas beaucoup de formation « structurante » qui est offerte aux employés, une formation qui leur permettrait de gravir des échelons ou d'améliorer leur employabilité et leur mobilité. La formation est spécifique, liée à la tâche, elle ne permet une

polyvalence pratiquement que dans l'entreprise où se donne la formation. Même dans la grande entreprise, l'employé qui y travaille peut difficilement utiliser la formation qu'il a reçue sur un équipement dans une autre parce que d'une part, les équipements sont souvent différents mais surtout, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'autres entreprises dans le domaine.

En raison des difficultés de recrutement de main-d'œuvre dans certains emplois, on semble voir de plus en plus d'avantages à la formation en entreprise. Sur la Côte-Nord, dans le but de pallier au manque de main-d'œuvre dans certains emplois, il y a plusieurs initiatives intéressantes : les étudiants en formation professionnelle qui concilient travail et études, l'utilisation de l'équipement de l'employeur sur le temps libre de l'employé et l'enseignement des tâches par une personne à la retraite, le paiement des frais de déménagement, l'emploi au conjoint, etc.

### **Formation continue**

Dans les régions périphériques, lorsque la formation est spécialisée, il faut bien souvent se rendre dans une région centre pour la suivre. Ces formations encourent des frais élevés pour les PME en termes de frais de déplacement et de séjour, sans compter les frais liés de la formation elle-même ainsi que les pertes de productivité du travail. Dans certains cas, Emploi-Québec défraie une partie des frais pour que le formateur se déplace en région mais cette avenue n'est pas toujours possible.

Dans les créneaux que nous avons examinés, la formation à distance est pour ainsi dire, inexistante et il y a peu d'expériences de mutualisation de la formation entre les entreprises mais cette avenue semble prendre de l'intérêt.

De l'analyse des créneaux, il y a des besoins en matière de formation continue qui ont été exprimés. Ces besoins ont trait par exemple, à l'acquisition de connaissances particulières qui favoriseraient la polyvalence dans les emplois et à la nécessité de mettre à jour ses connaissances dans certains métiers. L'offre de formation continue nous semble cependant peu développée en rapport avec les créneaux.

À la lecture des plans d'action du projet ACCORD, on réalise que ceux-ci ne répondent pas adéquatement aux besoins des entreprises en matière de formation. Par exemple, il n'y a aucun plan d'action qui propose des mesures qui visent les métiers. On ne cherche pas à alléger les coûts de formation des PME, à améliorer la rétention de la main-d'œuvre pour celles qui gravitent autour de la grande entreprise ou à réduire les frais encourant l'embauche de stagiaires.

### ***Intérêts de la main-d'œuvre***

De nos entretiens, plusieurs déplorent que des programmes de formation soient désertés par les étudiants, faute d'intérêt. À ce propos, il nous apparaît inadéquat de parler de pénurie de main-d'œuvre qualifiée parce qu'il manque d'étudiants dans certains programmes de formation. Dans les régions périphériques, le phénomène démographique fait en sorte qu'il y a moins de jeunes dans les maisons d'enseignement. Avec la santé de l'économie des dernières années et les prises de retraite qui s'intensifient, les jeunes ont peut-être aussi un peu plus de perspectives sur le marché du travail que leurs prédécesseurs. Dans l'avenir, on peut penser que les emplois les plus intéressants en fonction des investissements consentis (en capital humain), auront les meilleures cotes auprès des jeunes. Cet intérêt est bien sûr lié à la rémunération mais les jeunes d'aujourd'hui veulent aussi des tâches intéressantes et un emploi de qualité, selon plusieurs participants. Lors de nos entrevues, pour compenser le manque d'intérêt aux programmes de formation, il y avait peu de réflexions sur la nécessité de revoir certains programmes, les rendre plus accessibles par exemple, en réduisant leur durée ou les décloisonnant en les jumelant avec d'autres.

Dans les plans d'action, les mesures de formation ne sont pas axées sur les besoins de la main-d'œuvre. Au lieu de revoir les programmes de formation en fonction de la demande, on propose de nouveaux programmes dans des secteurs où il y a peu d'emplois et peu de perspectives d'avenir pour l'instant.

## **5.2 Articulation des politiques publiques**

En regard de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, lors de nos entretiens, peu de personnes y compris les organismes de soutien, nous ont parlé des besoins de formation en entreprise alors que la main-d'œuvre en poste dans les créneaux est vieillissante, est peu scolarisée et n'a pas nécessairement les compétences qu'il faut pour s'adapter aux nouvelles technologies. On remarque également qu'au fil des années, on crée des programmes de formation qui ne semblent répondre qu'aux besoins d'une ou de quelques entreprises, ce qui ne permet pas la mobilité; on substitue en quelque sorte la formation en entreprise par la formation en institution. Certaines activités appuyées par les comités sectoriels de main-d'œuvre (ex : formation obligatoire (professionnalisation) dans le secteur des pêches, certification des femmes de chambre) soulèvent également des questions quant à leurs effets en termes d'employabilité. Dans certains cas, les programmes ou activités de formation élèvent les exigences en matière de qualifications à l'embauche sans nécessairement que le travail en lui-même, ne requiert plus de compétences. Selon notre analyse

des créneaux, la durée de la formation en institution est plus longue que celle qui était offerte auparavant par les entreprises ou apprise sur le tas. Certes, il y a des nouvelles technologies à posséder, de nouvelles réglementations à apprendre, mais la durée de la formation semble disproportionnée par rapport à la durée de la formation en entreprise. Cette façon de faire réduit les possibilités d'emploi pour celles et ceux qui ne veulent et ne peuvent pas avoir accès à cette formation.

Ce que l'on oublierait parfois, c'est que cette formation restreint l'accès à des emplois qui permettraient de faire vivre décemment celles et ceux qui avaient peu de scolarité parce qu'ils n'aimaient pas l'école ou n'ont pas eu les mêmes chances que d'autres, alors qu'elle n'amène pas nécessairement une meilleure rémunération, une plus grande polyvalence et de meilleures perspectives d'emploi. Mentionnons aussi qu'il y a peu de grandes entreprises dans le même secteur d'activité dans les régions périphériques du Québec et lorsque les prix chutent, comme nous l'avons vu dans l'industrie forestière et dans les mines, elles vivent toutes les mêmes difficultés et la formation en institution n'est pas une garantie de conserver son emploi dans la même région; ce sont les derniers entrés qui partent en premier, et non pas les moins scolarisés.

Cette dynamique nous semble donc diverger des objectifs de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* qui vise à « améliorer, par l'accroissement de l'investissement dans la formation...la qualification de la main-d'œuvre et ainsi de favoriser l'emploi de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité des travailleurs »<sup>12</sup>. De plus, dans le cas des créneaux qui nous concernent, la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* soulève également des questionnements sur ses effets auprès des entreprises alors que celles qui ont une masse salariale de plus d'un million de dollars, remplissent et dépassent assez largement les exigences de la *Loi* en matière de formation.

### **5.3 Présence des ressources régionales de soutien**

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la formation ou de l'enseignement croient beaucoup à la formation et oeuvrent pour que celle-ci soit disponible dans toutes les filières du créneau. À cet effet, le projet ACCORD a donné l'occasion aux institutions d'enseignement et de formation d'inscrire les programmes ou mesures qu'elles avaient dans leur cahier. Il n'y avait pas de sélection à faire, toutes les idées étaient bienvenues. Elles y ont donc inscrites leurs demandes pour

---

<sup>12</sup> Article 1, L.R.Q., c.D-7.1.

de nouveaux programmes de formation, de chaires et autres activités de recherche, d'échanges internationaux, de recrutement d'étudiants étrangers, etc.

On peut suggérer que les difficultés de financement que vivent les maisons d'enseignement sont en partie responsables de la situation que nous venons de décrire. Dans un contexte de restrictions budgétaires, on comprendra que les maisons d'enseignement aient peu d'intérêt à ce que les mesures mises en place, viennent réduire leur financement. Elles sont peut-être plus tentées d'offrir des nouveaux programmes de formation adaptés aux besoins d'une ou de quelques entreprises qui leur assurent d'un nombre suffisant d'élèves pour remplir leurs classes.

La grande entreprise contribue aussi financièrement à plusieurs activités de recherche. Elle est parfois le client des centres qui y sont attachés. Pour les institutions d'enseignement, ces contacts sont précieux. Les centres de recherche permettent de recruter les professeurs parmi les meilleurs dans leur domaine. Pour leur part, les PME, en particulier les très petites, ont des difficultés à comprendre la logique qui sous-tend les différents programmes d'aide en matière de formation. Elles ont parfois l'impression que la situation n'est pas équitable pour elles.

Les institutions liées à la formation de la main-d'œuvre ne s'inscrivent pas dans une dynamique différente de celle que nous avons déjà décrite plus globalement. L'apport des institutions de formation a été important pour la poursuite du projet ACCORD mais ce dernier est aussi une opportunité pour celles-ci d'y inscrire leurs besoins. Il y a peut-être lieu également que les règles concernant l'aide à la formation pour les entreprises soient explicitées afin qu'il n'y ait pas de doutes en matière d'équité.

#### **5.4 Relations de partenariat**

Dans le contexte démographique des régions périphériques, il y a des choix déchirants en matière de rationalisation des programmes. Nous avons vu précédemment qu'il y a une multitude d'organismes de soutien, il y a aussi, plusieurs institutions de formation. Par exemple, dans la seule région du Bas-Saint-Laurent, il y a quatre collèges. Lorsqu'il s'agit de s'entendre entre institutions pour partager des mandats, revoir des programmes, les choses se corsent. La question du financement des institutions est au cœur de certains conflits inter-régionaux et intra-régionaux.

De nos entrevues, on constate que les institutions de formation des régions périphériques sont aux prises avec une certaine contradiction dans leur discours. D'une part, elles revendiquent le plus grand éventail possible de programmes de formation dans leur secteur d'activité reconnu (ex :

mines souterraines en Abitibi-Témiscamingue, transformation de l'aluminium au Saguenay-Lac-Saint-Jean), d'autre part, elles veulent maintenir une plus large carte de compétences possible, demandent l'exclusivité dans certains d'entre eux alors qu'elles ont peu d'emplois dans ces secteurs.

Certains prétendent que le plus grand éventail possible de programmes de formation dans les régions périphériques est nécessaire pour que les jeunes demeurent en région. D'autres ne sont pas d'accord avec cette position, considèrent cette avenue inefficace puisqu'elle n'empêche pas un jeune qui le désire, de partir. D'autres croient plutôt qu'il vaut mieux partir pour s'ouvrir d'autres horizons et ainsi, mieux revenir. Selon notre analyse, il apparaît plutôt que la question démographique, y compris pour le monde scolaire, est un problème qui suppose d'abord et avant tout la création d'emplois de qualité.

## Conclusion

L'éloignement des marchés et la faible population qui caractérisent les régions périphériques, créent des désavantages certains pour celles-ci par rapport aux régions centres. Dans un contexte où il n'y a pas égalité des chances des régions de développer leur économie et alors qu'il y a des retards à combler, nous croyons que les initiatives en matière de développement économique ne doivent pas seulement viser l'emploi mais plus précisément, la réduction des inégalités régionales de chômage.

Pour ce faire, la connaissance du marché interne du travail nous apparaît importante pour s'assurer que les initiatives en matière de développement économique régional gardent le cap sur l'objectif principal. La connaissance du marché interne du travail est en lien avec l'intérêt que l'on porte récemment dans la littérature, envers les complexes ou *clusters* de main-d'œuvre. Les complexes de main-d'œuvre sont une méthode qui permet d'évaluer s'il existe un bassin d'emplois potentiels parmi les chômeurs et les personnes inactives, de vérifier si les compétences et la formation sont communes à plusieurs emplois, d'identifier des opportunités d'emplois qui permettraient d'obtenir de meilleures conditions de salaire, des chances de promotion ou encore, de viser des emplois plus prometteurs en termes de carrière pour des catégories de travailleurs non spécialisés ou sous-scolarisés, d'informer les universités et centres de formation sur les besoins de formation, de planifier les besoins de main-d'œuvre des organismes gouvernementaux de placement, etc. En somme, cette approche méthodologique et stratégique permettrait de mieux arrimer les politiques de développement économique aux programmes de développement de la formation de la main-d'œuvre



et aux politiques du marché du travail. Elle permet d'assurer une cohérence avec les objectifs fondamentaux de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, soit ceux qui stipulent que la formation doit favoriser l'emploi de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité des travailleurs. Nous suggérons donc ce modèle d'analyse des compétences en corollaire avec les besoins de main-d'œuvre des entreprises puisqu'il favoriserait par la même occasion, une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail.

Dans la littérature, les auteurs que nous avons associés au courant de l'économie politique, étaient d'accord pour dire que dans les théories ou modèles en matière de développement économique régional, les institutionnalistes ne se préoccupaient pas suffisamment des conflits et des relations de pouvoir qui se jouent à différents niveaux : dans la région, avec les paliers gouvernementaux, entre les régions. Dans notre analyse, on constate dans quelle mesure ces éléments sont importants et peuvent influencer la dynamique d'un projet de développement économique. Ainsi, la compréhension de la dynamique régionale et interrégionale entre les acteurs, y compris les entreprises, nous apparaît donc une autre composante importante d'un projet de développement économique régional.

On constate aussi l'influence que l'État peut avoir sur le développement des régions périphériques du Québec. S'il veut réduire les inégalités régionales, il doit cependant avoir un biais favorable à l'endroit de ces régions. Ce biais peut se réaliser de différentes façons. Les mesures spécifiques en sont une, il y a également les lois et la réglementation (ex : décret dans l'industrie éolienne), et en fait il y a une multitude d'actions possibles. Ces mesures doivent cependant avoir un effet structurant sur l'économie des régions. Cela soulève notamment la question de la vision du développement des régions et de la continuité des actions entreprises mais aussi d'autres questions très concrètes. Par exemple, comment s'assurer que les argents investis pour aider les PME dans leur expansion, ne s'envolent subitement parce qu'une multinationale s'y est intéressée? Devrait-on imposer des obligations à la grande entreprise en contrepartie des avantages consentis, pour permettre aux régions de développer leur économie comme par exemple, en matière d'approvisionnement en matières premières, d'investissement en infrastructures de 2<sup>ème</sup> transformation, d'ouverture de son réseau à l'étranger?

En dernier lieu, nous croyons que la démarche en matière de développement régional qui est celle de demander aux acteurs régionaux de proposer des actions, sans que ces derniers ne disposent de budget et ne puissent faire des choix en matière d'allocation des ressources, comporte un piège.

Elle risque fort d'aboutir à des pressions supplémentaires en matière d'investissements du gouvernement et des déceptions de la part des acteurs régionaux par rapport aux réponses qu'ils reçoivent face à leurs demandes. D'après les résultats, cette démarche multiplie les organismes de soutien financés en grande partie par l'État et les programmes publics de toutes sortes alors que l'on assiste, par la même occasion, à des mandats d'organismes ou des programmes qui se chevauchent. Cette situation a un coût important en termes d'utilisation des fonds publics et d'efficacité. On pourrait faire en sorte que les régions puissent administrer les fonds, qu'elles aient la possibilité de négocier des arrangements avec d'autres régions et qu'elles aient la latitude pour dégager des économies d'échelle. Mais les fonds liés au développement économique ne sauraient être suffisants. Dans le projet ACCORD, nous avons vu que d'autres ministères que le MDEIE sont interpellés. Le développement économique est aussi relié, par exemple, aux infrastructures, à l'éducation, au transport. Par ailleurs, la question de l'instance appropriée pour ce faire et du mandat qui lui soit dévolue, se pose. En somme, c'est le modèle actuel du développement économique régional pensé et largement dirigé « du haut vers le bas » ou du centre (national) vers la périphérie (régions) qui doit être revu.


### ***Pistes de recherche***

De nos résultats, nous envisageons trois pistes de recherche. La première concerne l'articulation de nos résultats et de nos conclusions à l'intérieur d'une politique de développement économique régional. Il serait intéressant de traduire nos résultats dans une politique de développement économique régional, d'aller plus en profondeur dans la réflexion sur les limites ou les contraintes (ex : politiques, économiques) de nos conclusions et quant à la manière, voire la possibilité de les mettre en action.

La deuxième a trait à la question de l'adaptation des politiques publiques face aux changements démographiques. Dans notre étude, les entreprises mettaient en place des initiatives intéressantes dans le but de combler les besoins dans certains corps d'emploi. Nous avons également fait part que certaines actions en matière de formation de la main-d'œuvre semblaient diverger des objectifs poursuivis par la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*. Dans un contexte de resserrement de la main-d'œuvre, il y a lieu de s'interroger sur les changements au niveau des politiques publiques qui seraient les plus appropriés pour véritablement appuyer les employeurs, notamment les PME ainsi que la main-d'œuvre.

La troisième piste vise une meilleure compréhension des complexes de main-d'œuvre brièvement présentés dans cette conclusion. Il faudrait expliciter davantage cette approche basée sur les compétences d'une population donnée, comprendre de quelle façon elle s'articule avec les politiques de main-d'œuvre et du marché du travail, et voir comment elle peut s'intégrer dans les initiatives en matière de développement économique régional.

Enfin, nous croyons que cette étude a permis d'améliorer la connaissance en ce qui a trait au développement économique des régions périphériques du Québec et qu'elle ajoute des outils supplémentaires au niveau des politiques publiques pour améliorer leur situation. Nous remercions la Commission des partenaires du marché du travail de nous avoir permis cette contribution, au demeurant modeste mais que nous souhaitons utile pour la réflexion de tous ceux qui s'intéressent au développement des régions, à l'emploi et à la formation de la main-d'oeuvre.



## Bibliographie

- AMIN, A. 2003 (1999). « An Institutional Perspective on Regional Economic Development ». T.J. BARNES, J. PECK, E. SHEPPARD et A. TICKWELL, dir. *Readings Economic Geography*. Oxford : Blackwell publishing, 48-58.
- ASHEIM, B. 1996. « Industrial Districts as Learning Regions ». *European Planning Studies*, vol. 4, 370-400.
- AYDALOT, P. 1986. *Milieux innovateurs en Europe*. Paris : GREMI.
- BAGNASCO, A. 1977. *Tre Italia*. Bologna : Il Mulino.
- BARNES, T.J. 2003. « The Place of Locational Analysis : A Selective and Interpretive History ». *Progress in Human Geography*, vol. 27, n°1, 69-95.
- BARTIK, T.J. 2005. « Solving the Problems of Economic Development Incentives ». *Growth and Change*, vol. 36, n°2, 139-166.
- BECATTINI, G. 1992. « Le district marshallien : une notion socio-économique ». G. BENKO et A. LIPIETZ, dir. *Les régions qui gagnent*. Paris : PUF, 36-55.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ. 1992. *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie industrielle*. Paris : PUF.
- BOWMAN, A.O'M. 2001. « Two Steps Forward, One Step Back : Uncertainty in Local Economic Development ». *Economic Development Quarterly*, vol. 15, n°4, novembre, 317-319.
- BOYER, R. 1986. *La théorie de la régulation : une analyse critique*. Paris : La Découverte.
- BRACZYK, H-J., P. COOKE et M. HEIDENREICH. 2004 (1998). *Regional Innovation Systems : The Role of Governances in a Globalized World*. University College London : UCL Press.
- CHAPPLE, K., A. MARKUSEN, G. SCHROCK, D. YAMAMOTO et P. YU. 2004. « Rejoinder : High-Tech Rankings, Specialization, and Relationship to Growth ». *Economic Development Quarterly*, vol.18, n°1, février, 44-49.
- CHAREST., J. et G. TRUDEAU. 2000. « De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi : un baromètre de l'évolution des politiques sociales canadiennes ? ». *Bulletin de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, Université Montesquieu – Bordeaux IV, 66-91.
- CHRISTOPHERSON, S. et M. STORPER. 1986. « The City as Studio, the World as Back Lot : The Impact of Vertical Disintegration on the Location of the Motion Picture Industry ». *Environment and Planning D : Society and Space*, vol. 4, n°3, 305-320.

- CÔTÉ, S. et M.-U. PROULX. 2002. *L'économie des régions périphériques du Québec et son renouvellement actuel*. Centre de recherche et de développement des territoires (CRDT), octobre.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN et M.-U. PROULX, dir. 1995. *Et les régions qui perdent...?* Chicoutimi : UQAC-GRIR, Montréal : Département de géographie de l'UQAM et Rimouski : UQAR-GRIDEQ.
- CUMBERS, A., D. MACKINNON et R. MCMASTER. 2003. « Institutions, Power and Space : Assessing the Limits to Institutionalism in Economic Geography ». *European Urban and Regional Studies*, vol. 10, n°4, 325-342.
- DUNFORD, M. 2003. « Theorizing Regional Economic Performance and the Changing Territorial Division of Labour ». *Regional Studies*, vol. 37, n°8, 839-854.
- EMPLOI-QUÉBEC. 2004. *Rapport annuel de gestion 2003-2004*. Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, Québec : Gouvernement du Québec, octobre.
- FESER, E.J. et M. LUGER. 2002. « *Cluster Analysis as a Mode of Inquiry : Its Use in Science and Technology Policymaking in North Carolina* ». document non publié, avril.
- FRÉCHET, G., P. LANCTÔT et F. CRÉPEAU. 2005. *Le positionnement de la région et des territoires de centre local d'emploi (CLE) d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale 1996 et 2001 - Région de la Capitale-Nationale*. Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, juin 2005.
- FUJITA, M., P. KRUGMAN et A. VENABLES. 2001 (1999). *The Spatial Economy : Cities, Regions, and International Trade*. Cambridge : MIT Press, 2<sup>e</sup> édition.
- GRANOVETTER, M. 1985. « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness ». *The American Journal of Sociology*, vol. 91, n°3, 481-510.
- HÉRAUD, J.-A. 2003. « Regional Innovation Systems and European Research Policy : Convergence or Misunderstanding ? ». *European Planning Studies*, vol. 11, n°1, 41-56.
- ISQ. 2004. *Données sociodémographiques en bref*. Vol. 9, n° 2, Février.
- ISSERMAN, A.M. 1996. « It's Obvious, It's Wrong, and Anyway They Said it Years Ago? Paul Krugman on Large Cities ». *International Regional Science Review*, vol. 19, n°1-2, 37-48.
- JOYAL, A. 2002. *Le développement local : comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Québec : Les éditions de l'IQRC.
- KOO, J. 2004 « How to Analyse the Regional Economy with Occupational Data? ». Document préparé pour la revue *Economic Development Quarterly*.

- KRUGMAN, P. 1996. *What Economists Can Learn from Evolutionary Theorists?*  
<http://web.mit.edu/krugman/www/evolute.html>.
- KRUGMAN, P. 1991. « Increasing Returns and Economic Geography ». *Journal of Political Economy*, vol. 99, n°3, 483-499.
- LEBORGNE, D. et A. LIPIETZ. 1988. « New Technologies, New Modes of Regulation : Some Spatial Implications ». *Environment and Planning D. Society & Space*, vol. 6 n°3, 263-280.
- LEVINE, J.-N. 2001. « The Role of Economic Theory in Regional Advocacy ». *Journal of Planning Literature*, vol. 16, n°2, 183-201.
- LOVERING, J. 2001. «The Coming Regional Crisis (and How to Avoid it) ». *Regional Studies*, vol. 35, n°4, 349-354.
- LOVERING, J. 1999. « Theory Led by Policy : The Inadequacies of the "New Regionalism" (Illustrated from the Case of Wales) ». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 23, n°2, 379-395.
- LUCAS, R.-E. 1988. « On the Mechanics of Economic Development ». *Journal of monetary economics*, vol. 22, n°1, 3-42.
- MAILLAT, D. et J.-C. PERRIN. dir. 1992. *Entreprises innovantes et développement territorial*. Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI), Université de Neuchâtel : Éditions de la Division économique et sociale.
- MARKUSEN, A. 2004. « Targeting Occupations in Regional and Community Economic Development ». *Journal of the American Planning Association*, vol. 70, n°3, 253-268.
- MARKUSEN, A. 2002. « Two Frontiers for Regional Science : Regional Policy and Interdisciplinary Reach ». *Papers in Regional Science*, vol. 81, n°2, 279-290.
- MARKUSEN, A. 2000. « Des lieux-aimants dans un espace mouvant : une typologie des districts industriels ». G. BENKO et A. LIPIETZ. dir. *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*. Paris : PUF, 85-119, traduction de « Sticky Places in Slippery Space, Economic Geography : A Typology of Industrial Districts ». *Economic Geography*, 1996, vol. 72, n°3, 293-313.
- MARKUSEN, A. 1999. « Fuzzy Concepts, Scanty Evidence and Policy Distance : The Case for Rigour and Policy Relevance in Critical Regional Studies ». *Regional Studies*, vol. 33, n°9, 869-886.
- MARKUSEN, A., Y.-S. LEE et S. DIGIOVANNA, dir. 1999. *Second Tier Cities : Rapid Growth Beyond the Metropolis*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

- MARTIN, J.-P. 2000. « What Works among Active Labour Market Policies : Evidence from OECD Countries' Experiences ». *Policies Towards Full Employment*. Paris : OCDE, 276-302.
- MARTIN, R. 2003. « Institutional Approaches in Economic Geography ». E. SHEPPARD et T. J. BARNES, dir. *A Companion to Economic Geography*. Oxford : Blackwell Publishing, 77-94.
- MARTIN, R. 1999. « The New "Geographical Turn" in Economics : Some Critical Reflections ». *Cambridge Journal of Economics*, vol. 23, n°1, 65-91.
- MARTIN, R. et P. SUNLEY. 2000. « L'économie géographique de Paul Krugman et ses conséquences pour la théorie du développement régional : une évaluation critique ». G. BENKO et A. LIPIETZ dir. *La Richesse des Régions : la nouvelle géographie socio-économique*, Paris : PUF, 33-84, traduit d'un article de 1996 : « Paul Krugman's Geographical Economics and Its Implications for Regional Development Theory : A Critical Assessment ». *Economic Geography*, vol. 72, n°3, 259-292.
- MDERR, 2004. *Portrait socioéconomique des régions du Québec*. L'Économètre. Québec : Gouvernement du Québec.
- MORGAN, K. 2004. « The Exaggerated Death of Geography : Learning, Proximity and Territorial Innovation Systems ». *Journal of Economic Geography*, vol. 4, n°1, 3-22.
- MOULAERT, F. et F. SEKIA. 2003. « Territorial Innovation Models : A Critical Survey ». *Regional Studies*, vol. 37, n°3, 289-302.
- NEARY, J. P. 2001. « Of Hype and Hyberbolas : Introducing the New Economic Geography ». *Journal of Economic Literature*, vol. 39, n°2, juin, 536-561.
- NORTH, D.C. 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge : Cambridge University Press.
- OCDE, 2005. *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : 2005*. Paris : OCDE.
- OCDE, 2004. *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : 2004*. Paris : OCDE.
- OCDE, 2003. *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : vers des emplois plus nombreux et meilleurs : 2003*. Paris : OCDE.
- OCDE, 2001. *Innovative Clusters : Drivers of National Innovation Systems*. Paris : OCDE.
- OCDE, 1999. *Boosting Innovation : The Cluster Approach*. Paris : OCDE.
- OCDE, 1994. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyse, stratégies*. Paris : OCDE.
- OIT, 2004. *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Bureau international du travail, avril.

- OSBERG, L. et Z. LIN, 2000. *Dans quelle mesure le chômage au Canada est-il structurel?* Document de recherche, Direction des études analytiques, Statistique Canada, 11F0019MPF no 145, octobre.
- OVERMAN, H.G. 2004. « Can We Learn Anything from Economic Geography Proper? ». *Journal of Economic Geography*, vol. 4, n°5, 501-516.
- PECK, J. 2005. « Economic Sociologies in Space ». *Economic Geography*, vol. 81, n°2, 129-175.
- PERRONS, D. 2001. « Toward a More Holistic Framework for Economic Geography ». *Antipode*, vol. 33, n°2, 208-215.
- PETERS, D.J. 2005. « Using Labor-Based Industry Complexes for Workforce Development in Missouri ». *Economic Development Quarterly*, vol. 19, n°2, 138-156.
- PICOT, G. et A. HEISZ. 2000. *Le marché du travail des années 1990*. Statistique Canada, 11F0019MPE, n°148, avril.
- PIORE, M.J. et C. SABEL. 1989. *Les chemins de la prospérité*. Paris : Hachette, traduction française de *The Second Industrial Divide : Possibilities for Prosperity*, New York : Basic Books, 1984.
- PIRES, A.P. 1997. « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique ». J.POUPART et al., dir. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : Gaëtan Morin éditeur, 113-169.
- PLUMMER, P. et M. TAYLOR. 2003. « Theory and Praxis in Economic Geography : 'Entreprising' and Local Growth in the Global Economy ». *Environment and planning C : Government and Policy*, vol. 21, n°2, 633-649.
- PLUMMER, P. et M. TAYLOR. 2001. « Theories of Local Economic Growth (part 1) : Concepts, Models, and Measurement ». *Environment and planning A*, vol. 33, n°2, 219-236.
- POLÈSE, M. 2005. « Les perspectives de développement des régions québécoises ». *En perspectives, Études économiques Desjardins*, vol. 15, n°8, août-septembre.
- PORTER, M. 2000. « Location, Competition, and Economic Development : Local Clusters in a Global Economy ». *Economic Development Quarterly*, vol. 14, n°1, 15-34.
- PORTER, M. 1998. *On Competition*. Boston : Harvard Business School Press.
- PORTER, M. 1990. *The Competitive Advantage of Nations*. New York : The Free Press.
- REESE, L. et R. ROSENFELD. 2001. « Yes, But... : Questionning the Conventional Wisdom About Economic Development ». *Economic Development Quarterly*, vol. 15, n°4, 299-312.
- ROMER, P.M. 1990. « Endogenous Technological Change ». *Journal of Political Economy*, vol. 98, n°5, partie II : S71-S102.



- ROMER, P.M. 1986. « Increasing Returns and Long-Run Growth ». *Journal of Political Economy*, vol. 94, n°5, 1002-1037.
- ROSENFELD, S. 2001. « Backing into Clusters : Retrofitting Public Policies ». *Integration Pressures : Lessons form Around the World*, John F. Kennedy School Symposium, Harvard University, mars, 29-30.
- ROSSI, U. 2004. « New Regionalism Contested : Some Remarks in Light of the Case of the Mezzogiorno of Italy ». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 28, n°2, juin, 466-476.
- SAXENIAN, A. 2000. « Les limites de l'autarcie : Silicon Valley et Route 128 » G. BENKO et A. LIPIETZ, dir. *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*. Paris : PUF, 121-147; traduction de 1994, *Regional Advantage : Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge : Harvard University Press.
- SCOTT, A.J. 2004. « A Perspective of Economic Geography ». *Journal of Economic Geography*, vol. 4, n°5, 479-499.
- SCOTT, A.J. 2000. « Economic Geography : The Great Half-Century ». *The Oxford Handbook of Economic Geography*. Oxford : Oxford University Press, 18-44.
- SCOTT, A.J. 1988. *New Industrial Spaces*. London : Pion.
- SCOTT, A.J. 1986. « High Technology Industry and Territorial Development : The Rise of the Orange County complex, 1955-1984 ». *Urban Geography*, vol. 7, 3-45.
- SCOTT, A.J. et A. PAUL. 1990. « Collective Order and Economic Coordination in Industrial Agglomerations : The Technopoles of Southern California ». *Environment and Planning C : Government and Policy*, vol. 8, n°2, 179-193.
- SCOTT, A.J. et M. STORPER, 2003. « Regions, Globalization, Development ». *Regional Studies*, vol. 37, n°6-7, 579-593.
- SHEARMUR R. et M. POLÈSE. 2003. *Revue de la littérature : Économies d'agglomération et liens inter-entreprises dans un cadre métropolitain : le cas de Québec*. Montréal : INRS-Urbanisation, Culture et Société, septembre.
- STORPER, M. et A.J. VENABLES. 2004. « Buzz : Face-to-face Contact and the Urban Economy ». *Journal of Economic Geography*, vol. 4, n°4, 351-370.
- STORPER, M. et R. WALKER. 1989. *The Capitalist Imperative : Territory, Technology, and Industrial Growth*. Oxford : Blackwell.

- TAYLOR, M.J. et N.J. THRIFT. 1982. « Industrial Linkage and the Segmented Economy : 1. Some Theoretical Proposals ». *Environment and Planning A.*, vol. 14, n°12, 1601-1613.
- TERNAUX, P. 2003. « Le rôle des nouvelles connaissances dans les mutations des marchés locaux du travail : le cas des systèmes productifs locaux ». Atelier no 5 : « Recomposition des Systèmes productifs locaux et constitution de corps de connaissances », Conférence SASE 2003. *Éducation, Connaissances et Sociétés futures*. Aix-en-Provence, 26-28 juin 2003, document non publié.
- TICHY, G. 1998. « Clusters : Less Dispensable and More Risky Than Ever ». M. STEINER dir. *Clusters and Regional Specialisation*. London : Pion, 226-237.
- 